

Une affaire criminelle à Benfeld :

Double assassinat suivi de vol le 30 octobre 1862

Partie 1 :	article paru en 1978 dans la revue municipale de Benfeld « Stubbehansel	page 1
	Extrait de „Bnfeld, grosse und kleine Gescichte“ de E. Dischert paru en 1987	page 3
Partie 2 :	le procès	page 4
Partie 3 :	l'exécution	page 28

Extrait de la Revue municipale « Stubbehansel de 1978 - Auteur : Jacqueline Roecker

Il est à Benfeld une maison tout particulièrement marquée, d'abord par son style, car elle date du 15^{ème} siècle, ensuite par sa localité, elle se trouve à l'arrière-plan d'une cour située derrière une maison de commerce de la Rue du Général de Gaulle, anciennement boulangerie Edouard REIBEL, et enfin, par un sombre souvenir relatant des faits qui s'y sont déroulés, notamment en l'an 1862, et qui sont devenus singulièrement une partie de l'histoire de notre ancienne cité.

Cette maison et ses attenances faisaient partie du patrimoine de la demoiselle Marie-Anne REIBEL, une riche rentière que tout le monde appelait "s' Büreraiwele". Elle était propriétaire de plusieurs maisons et avait hérité d'une fortune considérable ; elle était à vrai dire une deuxième Eugénie Grandet.

Cette maison à un étage, qui était la résidence des aïeuls REIBEL, comporte 10 chambres, 3 cuisines avec âtres, 2 greniers superposés et une immense cave où l'on peut encore voir des niches dans les murs où les chrétiens avaient emmuré les ostensoirs durant les guerres de religions. Au fond à gauche il y a une bouche d'entrée de souterrain qui servait comme abri durant la fin des guerres des paysans.

La "Bureraiwele" habitait, avec sa servante Elisabeth WISSMER, le rez-de-chaussée à droite de l'entrée principale. La vie paisible quoique

parcimonieuse que menaient les deux demoiselles devait un jour en 1862 se terminer dans des circonstances les plus malheureuses,

Un extrait du compte-rendu authentique des faits tragiques ci-joint, permettra à tout lecteur intéressé de retracer l'époque d'épouvante et le désarroi dans lesquels notre ville entière avait été plongée.

« Le 31 octobre dernier, la porte de l'habitation de Marie-Anne REIBEL ne s'ouvrit pas à l'heure accoutumée. Elle était encore close à neuf heures du matin, et cette circonstance inspira aux voisins des appréhensions dont ils firent part à l'autorité. On pénétra dans la maison, en enfonçant la porte cochère, et un affreux spectacle s'offrit aux yeux des assistants, La demoiselle REIBEL était étendue sans vie sur son lit, encore couverte de ses vêtements ; son corps portait des traces nombreuses de contusions, de meurtrissures, et un mouchoir étroitement serré autour du cou de la victime indiquait que celle-ci avait succombé à la strangulation.

Le plus grand désordre régnait dans la maison ; une armoire était fracturée, et son contenu gisait épars sur le plancher, avec des pièces d'or oubliées par les malfaiteurs. De nombreuses boîtes d'allumettes, dans lesquelles la demoiselle REIBEL renfermait son or, furent ramassées sur le sol de l'appartement.

La malheureuse Elisabeth WISSMER avait eu le

sort de sa maîtresse, et son cadavre, entièrement vêtu, fut bientôt relevé sur le grenier à foin. Comme la demoiselle REIBEL, elle avait été étranglée et portait encore au cou le lien qui dut consommer l'œuvre homicide.

Une circonstance providentielle conduisit la justice sur la trace des auteurs de cet abominable massacre accompli avec une audace inouïe, et qui avait répandu la terreur au sein des populations.

Un nommé Philippe GIGAX avait subi, dans le courant de l'année, une peine de six mois d'emprisonnement dans la maison d'arrêt de Schlestadt (Séletat). Sorti de prison, il avait proposé à l'un de ses codétenus d'aller à Benfeld chercher l'argent de la vieille Marianne. La révélation de ce fait fut un trait de lumière pour les magistrats ; elle devait, en imprimant aux recherches une direction, amener promptement les coupables sous la main de la justice.

Dans la soirée du 1^{er} novembre, les accusés Georges RUFF et Xavier WOLFF furent arrêtés à Strasbourg. L'attention de la police, avertie d'ailleurs par les magistrats de Schlestadt, avait été appelée sur ces individus par les prodigalités et les orgies auxquelles ils se livraient depuis trois jours. Ils étaient encore, au moment de leur arrestation, détenteurs de sommes importantes, dont il leur eût été difficile de justifier l'origine. Aussi avouèrent-ils, dès le principe, leur participation aux crimes de Benfeld, commis, dirent-ils de complicité avec GIGAX, et sous l'inspiration de ce dernier. Quant à GIGAX, son apparition à Strasbourg avait été de courte durée. Il s'était rendu à Paris, et de là à Londres.

On s'occupait des négociations préalables à l'extradition de ce malfaiteur, lorsqu'il fut arrêté à Saverne, le 19 novembre dernier. Il essaya d'abord, avec une rare audace, d'un système de dénégation absolue.

Enfin, mis en présence de ses complices, et contraint de courber la tête sous le fardeau des charges accumulées par l'instruction, il dut

à son tour se reconnaître l'un des auteurs du triple crime qui venait de jeter l'épouvante dans la contrée.

Le verdict, toutefois, connu un changement, car Xavier WOLFF était encore mineur ; de ce fait, il fut épargné de la peine capitale, et fut incarcéré à perpétuité dans différents cachots de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse.

La décapitation de CIGAX et RUFF fut en effet un jour de grande agitation. Tout le monde était en émoi, un réel désarroi s'était emparé de cette petite ville qui, derrière ses remparts menait une existence paisible et modérée. La date de l'exécution avait été annoncée et à l'aube de ce grand jour la guillotine avait été amenée de Strasbourg en carriole, car la loi à l'époque ordonnait la décapitation sur les lieux mêmes du crime. On érigea l'échafaud devant la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville, précisément à l'endroit même où se croisent les 3 artères principales du centre de la Ville.

Une foule nombreuse de tous les environs était venue, toutefois l'audience admise à l'exécution était limitée à 3000 personnes. Pour sur, tout le monde voulait assister à cette horrible chose, la décapitation, que l'on entrevoyait plutôt comme une affaire unique et sensationnelle. Il y eut une location de places, notamment aux fenêtres et sous les toits des maisons qui permettaient la vue sur la guillotine. Le prix d'une place sous les toits était moins cher ; la place se vendait par tuile que l'on prenait en gage et qu'il fallait replacer après l'exécution. On peut facilement s'imaginer toutes ces maisons découvertes, sans tuiles, les poutres à l'air, et d'où sortaient d'innombrables visages au regard avide et fiévreux, dans l'attente du plus grand événement de la région, épouvantable et fatalement irrévocable.

Enfin, le grand jour arriva et l'audience avait pris place. Soudain, un roulement de tambour se fit entendre et les trois détenus sortirent, les mains liées sur le dos, du cachot qui se trouvait au fond à droite de l'entrée de l'Hôtel de Ville, et où ils avaient été placés ce matin même après leur transfert des prisons de

Strasbourg,

Un prêtre s'approcha d'eux et les 3 prisonniers penchèrent leur tête et restèrent immobiles, Les jurés en smoking et chapeaux haut-de-forme bordaient l'emplacement de la guillotine; tous avaient fixé le regard sur les 3 détenus. Les tambours s'arrêtèrent et un juré s'approcha des 3 condamnés et lu à très haute voix la sentence. Alors on écarta le mineur Xavier WOLFF des autres. Mais, au moment où on le plaça vers le mur, quelque chose de bien étrange se passa, et qui causa, malgré la banalité, un sentiment d'effroi à travers toute l'audience, Aussi vite qu'un éclair, GIGAX retirait son pantalon, le tendit à WOLFF en lui disant " Tiens prends vite, je te le donne, mon beau pantalon, il est tout neuf, donne-moi ton vieux râpé, car tu sais, pour moi cela n'a plus d'importance". L'échange des pantalons avait véritablement ému toute la foule.

Le dernier vœu des condamnés fut un grand verre de rhum qu'ils burent d'un seul trait,

Alors ils montèrent sur l'échafaud, un après l'autre, d'abord GIGAX et ensuite RUFF.

Plusieurs spectateurs, surtout des femmes, s'évanouirent au moment où les têtes tombèrent.

- Les faits réels se sont effacés, ils sont devenus une page de notre histoire, -

De Jacqueline ROECKER

Nota : Le compte-rendu judiciaire est un extrait des archives personnelles de la bibliothèque de Monsieur Pierre ANDLAUER, Ancien Maire de la Ville de Benfeld.

Extrait de « Benfeld, grosse und kleine Gescichte de E. Dischert paru en 1987 - page 12.

Les assassins des deux pensionnaires, Marie Anne Reibel et Elisabeth Wissner, Philippe Gigax et Georges Ruff, passèrent leur dernière heure le 3 février 1863, de 8 heures à 9 heures du matin, dans cet ancien poste de garde. Ils ont été réveillés à quatre heures

à la prison de Strasbourg, où le verdict a été lu à tous les trois, car Wolff était présent aussi. Pour Xavier Wolff, la peine de mort a été commuée en réclusion à perpétuité car il n'était pas encore majeur.

Les deux autres ont été escortés à la gare de Strasbourg sous la garde de gendarmes à cheval. De là ils ont été emmenés à Benfeld dans un train spécial avec trois wagons. Une diligence les attendait à la gare de Benfeld, qui les conduisit ensuite au poste de garde.

Sur la rue de la gare, les accompagnateurs ont aperçu un homme qui courait après le véhicule en gesticulant et en agitant la main. Ils se sont demandé : « Qui est-ce ?. Gigax, qui lisait un livre de prières, leva les yeux et cria : « C'est mon frère ! » On informa alors l'homme qu'il aurait encore du temps au poste de garde pour parler à son frère. Lorsque la diligence est entrée dans la ville, elle n'a pas pu continuer par la rue principale car celle-ci était trop encombrée par la foule. Alors elle passa par le moulin et la ruelle de l'hôpital. A neuf heures, les deux condamnés furent conduits à la guillotine, où eut lieu l'exécution ; Ruff a été guillotiné le premier. La guillotine était entourée de soldats.

Les gens étaient serrés les uns contre les autres dans toutes les rues. Toutes les fenêtres étaient occupées au maximum. On avait enlevé les tuiles des maisons du voisinage et les toitures étaient bondées. Un journaliste a écrit que vingt mille personnes se trouvaient à Benfeld ce jour-là.

Le Proces

Partie 1 : Extrait de la Gazette des
Tribunaux n° 11141 du vendredi 19
décembre 1862

COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.
(Correspondance particulière de la Gazette
des Tribunaux.)

Présidence de M. Gallimard.

Audience du 18 décembre.

DOUBLE ASSASSINAT SUIVI DE VOL.

Aujourd'hui commencent devant la Cour d'assises du Bas-Rhin les débats de cette terrible affaire qui a si vivement impressionné les populations du Bas-Rhin. Une affluence considérable encombre les abords du Palais de Justice. La salle d'audience est pleine d'une foule avide de suivre ces débats pleins de révélations et de détails émouvants.

Les accusés introduits déclarent aux questions d'usage se nommer :

1° Philippe Gigax, garçon boulanger, né à Boofzheim, âgé de vingt-deux ans ; assisté de M^e Masse, avocat ;

2° Georges Ruff, garçon boulanger, né à Scherwiller, âgé de vingt-deux ans ; assisté de M^e Emile Ackermann ;

3° Xavier Wolff, maçon, né à Scherwiller, âgé de vingt ans ; assisté de M^e Mayer.

Les trois accusés, on le voit, sont dans la première jeunesse. Gigax est petit, imberbe, d'une physionomie douce et d'une constitution délicate ; n'étaient ses yeux profondément enfoncés, rien en lui ne décèle les crimes affreux dont on lui reproche d'être non seulement un des auteurs, mais encore l'instigateur.

Ruff à une physionomie commune : il est plus fort que Gigax ; il a au-dessus de l'œil une cicatrice provenant d'une chute faite dans son bas âge ; il porte, comme ses coaccusés, le costume des prisons.

Wolff a de beaux traits et un profil intelligent. C'est le mieux doué (doté ?) de la nature sous ce rapport, et surtout sous celui de la force musculaire. A voir ses larges épaules, ses muscles saillants, on comprend de quel secours dut être un pareil allié dans cette terrible association.

Le siège du ministère public est occupé par M. le procureur-général de Bigorie de Laschamps, venu spécialement de Colmar pour cette grave affaire, assisté de M. le substitut Weiss.

Après les formalités d'usage, il est donné lecture de face d'accusation :

« La demoiselle Marie-Anne Reibel, âgée de soixante quatorze ans, habitait la ville de Benfeld, et vivait seule dans sa maison, avec Elisabeth Wissmer, pauvre fille d'intelligence bornée, qu'elle avait recueillie, et qui lui serait de domestique. La demoiselle Reibel menait une existence retirée et parcimonieuse, et personne n'ignorait que grâce à ses épargnes successives, elle devait avoir amassé de longue main des sommes considérables.

Le 31 octobre dernier, la porte de l'habitation de Marie - Anne Reibel ne s'ouvrit pas à l'heure accoutumée. Elle était encore close à neuf heures du matin, et cette circonstance inspira aux voisins des appréhensions dont ils firent part à l'autorité. On pénétra dans la maison, en enfonçant la porte cochère, et un affreux spectacle s'offrit aux yeux des assistants. La demoiselle Reibel était étendue sans vie sur son lit, encore couverte de ses vêtements ; son corps portait des traces nombreuses de contusions, de meurtrissures, et un mouchoir étroitement serré autour du cou de la victime indiquait que celle-ci avait succombé à la strangulation.

« Le plus grand désordre régnait dans la maison ; une armoire était fracturée, et son contenu gisait épars sur le plancher, avec des pièces d'or oubliées par les malfaiteurs. De nombreuses boîtes d'allumettes, dans lesquelles la demoiselle Reibel renfermait son or, furent ramassées sur le sol de l'appartement.

«La malheureuse Elisabeth Wissmer avait eu le sort de sa maîtresse, et son cadavre, entièrement vêtu, fut bientôt relevé sur le grenier à foin. Comme la demoiselle Reibel, elle avait été étranglée, et portait encore au cou le lien qui dut consommer l'œuvre homicide.

«Une circonstance providentielle conduisit la justice sur la trace des auteurs de cet abominable massacre accompli avec une audace inouïe, et qui avait répandu la terreur au sein des populations,

«Un nommé Philippe Gigax avait subi, dans le courant de l'année, une peine de six mois d'emprisonnement dans la maison d'arrêt de Schlestadt. Sorti de prison, il avait proposé à l'un de ses codétenus d'aller à Benfeld (chercher l'argent de la vieille Marianne». La révélation de ce fait fut un trait de lumière pour les magistrats ; elle devait, en imprimant aux recherches une direction, amener promptement les coupables sous la main de la justice.

«Dans la soirée du 1^{er} novembre, les accusés Georges Ruff et Xavier Wolff furent arrêtés à Strasbourg. L'attention de la police, avertie d'ailleurs par les magistrats de Schlestadt avait été appelée (*partie illisible*) prodigalités et les orgies auxquelles ils se livraient depuis trois jours. Ils étaient encore, au moment de leur arrestation, détenteurs de sommes importantes, dont il leur eût été difficile de justifier l'origine. Aussi avouèrent-ils, dès le principe, leur participation aux crimes de Benfeld, commis, dirent-ils, de complicité avec Gigax, et sous l'inspiration de ce dernier. Quant à Gigax ; son apparition à Strasbourg avait été de courte durée ; toutefois, il avait pris le temps d'y faire exécuter sa photographie, dont une épreuve fut saisie par la police de Strasbourg. Il s'était rendu à Paris, et de là à Londres.

«On s'occupait des négociations préalables à l'extradition de ce malfaiteur, lorsqu'il fut arrêté à Saverne, le 19 novembre dernier. Il essaya d'abord, avec

une rare audace, d'un système de dénégation absolue.

«Enfin, mis en présence de ses complices, et contraint de courber la tête sous le fardeau des charges accumulées par l'instruction, il dut à son tour se reconnaître l'un des auteurs du triple crime qui venait de jeter l'épouvante dans la contrée. Les circonstances de cette horrible scène ont été retracées par les accusés avec un cynisme de langage qui effraye. En écoutant leurs aveux recueillis par l'instruction, et corroborés du reste par tous les éléments de la procédure, on voit naître et se développer la pensée généralisée du crime conçue dans l'esprit de Gigax, adoptée sans effort par ses complices, et on assiste avec terreur à tous les détails de la perpétration, œuvre commune des trois accusés.

Gigax avait travaillé, il y a deux ans environ, comme garçon boulanger, dans la ville de Benfeld. Il connaissait, comme chacun, la situation de la demoiselle Reibel, et les trésors qu'on supposait accumulés dans la maison de celle-ci lui avaient inspiré une criminelle convoitise. De Schlestadt, où il s'était vainement efforcé d'associer le nommé Jort à ses projets, il avait pris le chemin de Saverne, où il avait été accueilli par le boulanger Herler. Il rencontra dans cette ville les accusés Ruff et Wolff ; le premier repris de justice, tous deux d'une détestable réputation. Gigax avait trouvé des complices dignes de lui ; une prompte réalisation devait suivre ses propositions et le plan d'assassinat et de vol concerté immédiatement par les trois membres de cette sinistre association.

«Les trois accusés quittèrent Saverne le 27 octobre ; après trois jours de marche, ils arrivèrent à Benfeld, dans la soirée du 29. La porte de l'habitation de la demoiselle Reibel était déjà fermée, ce qui déterminait les malfaiteurs à ajourner au lendemain l'exécution du crime.

«Un étroit passage qui règne entre deux maisons voisines conduit de la rue à la cour de la maison Reibel ; du côté de la

voie publique, ce passage se termine par une porte fermée au verrou ; par son extrémité opposée, il aboutit à un mur à hauteur d'appui, qui le sépare de la cour. C'est en escaladant ce mur, surmonté d'une palissade en mauvais état, que les trois accusés pénétrèrent dans l'enceinte de l'habitation. Ils allèrent se cacher dans un grenier à foin placé au-dessus des écuries, et passèrent dans cette retraite la nuit qui commençait et la journée du lendemain. Ils épiaient de là les démarches des gens de la maison.

« Dans la soirée du 30, deux journalistes étaient, avec la servante, occupés dans la cour à un travail domestique. Gigax, qui les observait, eut l'odieux courage d'adresser à ses compagnons, sous forme de plaisanterie, une horrible allusion au sort qui attendait la malheureuse Elisabeth Wissmer.

« Entre six et sept heures du soir, cette fille quitta sa maîtresse pour aller chercher au grenier à foin la nourriture des bestiaux. C'est le moment choisi par les assassins, qui attendent la fille Wissmer au seuil de ce grenier. Saisie et terrassée par Wolff, elle se débat quelque temps sous la pression des mains de cet homme, qui lui serre le cou de toutes ses forces ; et Gigax et Ruff étant restés un instant inactifs, Wolff leur adressa ce reproche, sous forme d'apostrophe : « Allons donc ! si j'étais comme vous, nous n'en finirions pas ! »

« Tous trois alors s'unissent à l'œuvre, et dans cette triple étreinte la première victime rend le dernier soupir. La lutte n'a duré que cinq minutes, et Elisabeth Wissmer n'était plus qu'un cadavre, lorsque les malfaiteurs lui serrèrent la gorge avec un mouchoir, « afin, disent-ils avec une affreuse ironie, de l'empêcher de se sauver ». Le premier acte de ce drame sanglant est accompli. Les accusés descendent ensuite dans la cour et se dirigent vers le corps d'habitation. Avertie par les aboiements de son chien, la demoiselle Reibel s'avance dans le corridor. Gigax aussitôt se précipite sur elle et l'étrangle, pendant que Ruff lui

tient les pieds pour paralyser sa résistance. Wolff, de son côté, est allé enfermer le chien dans une pièce voisine ; quand il revient, la victime est expirante ou a cessé de vivre, néanmoins il lui frappe encore la tête d'un chandelier qu'il tient à la main. Puis il outrage le cadavre par une obscène profanation. Enfin Gigax et Ruff, éclairés par Wolff, transportent le corps de la demoiselle Reibel du corridor sur le lit de la chambre à coucher.

« Le pillage commence ensuite. Gigax, muni d'un ciseau qu'il porte ordinairement sur lui, fait sauter la serrure d'une armoire placée dans une pièce contiguë à la salle à manger. Ce meuble renfermait en quantité considérable des pièces d'or ou d'argent, cachées en grande partie dans des boîtes à allumettes. Les assassins se jettent sur ce butin, et pendant que ses complices comptent et empilent l'or, Gigax en emplit ses poches, et s'adjuge ainsi la plus grosse part ; on peut évaluer de 8 à 9 000 fr. la somme enlevée par ces malfaiteurs.

« Tels sont les détails essentiels du triple crime qui amène les trois accusés devant le jury. Après sa perpétration, ils quittèrent, nantis du produit de la soustraction, la maison où ils laissaient deux cadavres, et suivirent le même chemin qui les y avait conduits. Ils gagnèrent Strasbourg dans la même soirée.

« Le lendemain, Ruff et Wolff étaient entre les mains de la justice. De son côté, Gigax se dirigeait sur Paris et sur Londres, où il dépensait en débauches et en ignobles prodigalités la presque totalité de l'or acquis au prix de tant de sang. Ses ressources épuisées, il revint en France. Il fut arrêté à Saverne, où il ne devait faire qu'un séjour de quelques instants ; la justice l'atteignit au moment où il se disposait probablement à passer en Allemagne. Peut-être aussi Gigax était-il ramené par le désir de rejoindre ses complices, dont il paraissait ignorer le sort, et auxquels il avait - leurs interrogatoires en font foi - désigné de nouvelles victimes.

« Dans le trajet de Saverne à Benfeld, alors que les trois accusés marchaient à la réalisation de leur infernal projet, Gigax avait dit à ses compagnons que quand ils auraient dépensé l'argent de la vieille, il les conduirait à Muttersholtz, où il connaissait un juif qui possédait au moins trois millions ; et qu'après l'avoir égorgé, ainsi que sa femme, ils s'empareraient de ses valeurs. » Ce dernier trait est caractéristique ; il donne la mesure de ce que la société peut attendre de pareils malfaiteurs.

« En conséquence, sont accusés, lesdits Philippe Gigax, Georges Ruff et Xavier Wolff :

1° d'avoir le 30 Octobre 1862, ensemble et de complicité, à Benfeld, commis un homicide volontaire sur la personne de Elisabeth Wissmer, avec les circonstances que cet homicide a été commis avec préméditation et de guet-apens, et qu'il a précédé, accompagné ou suivi des crimes spécifiés sous les numéros 2 et 3 ;

2° d'avoir, dans les mêmes circonstances de (*partie illisible*) de lien ensemble et de complicité commis un homicide sur la personne de Marianne Reibel avec les circonstances que cet homicide a été commis avec préméditation et guet-apens, et qu'il a précédé, accompagné ou suivi les crimes spécifiés sous les numéros 1 et 3 ;

3° d'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, ensemble et de complicité, soustrait frauduleusement du numéraire au préjudice de Marianne Reibel, avec les circonstances que cette soustraction a été commise dans une maison habitée, de nuit, par plusieurs personnes, à l'aide d'escalade et à l'aide d'effraction intérieure dans un édifice.

Crimes prévus et réprimés par les articles 295, 296, 297, 298, 302, 304, 381, 381, 386, 59 et 60 du Code pénal».

P.S. (Par voie télégraphique.) --- Après la lecture de l'acte d'accusation, il a été procédé à l'interrogatoire des accusés,

qui ont fait des aveux complets. - Quinze témoins ont été ensuite entendus. - L'audience continue.

Partie 2 : Extrait de la Gazette des Tribunaux n° 11142 du samedi 19 décembre 1862

Manquant !

Partie 3 : Extrait de la Gazette des Tribunaux n° 11143 du dimanche 21 décembre 1862

COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.

(Correspondance particulière de la Gazette des Tribunaux.)

Présidence de M. Gallimard. . Fin de l'audience du 18 décembre.

DOUBLE ASSASSINAT SUIVI DE VOL. (Voir la Gazette des Tribunaux des 18 et 19 décembre.)

L'audition des témoins continue.

M. le président : Faites entrer M. le commissaire central.

Ce témoin est celui à la sagacité et aux intelligentes investigations duquel la justice a dû d'être mise en possession de deux accusés trois jours à peine après la perpétration des crimes.

Il déclare se nommer Louis Brunet, commissaire central à Strasbourg.

Il dépose en ces termes :

Le 1^{er} novembre, à trois heures et demie, nous reçûmes du parquet une dépêche qui nous ordonnait de rechercher un nommé Gigax. J'appris qu'il avait dû quitter la ville dans la journée. Je fis néanmoins faire des recherches, et le soir on m'amena un individu nommé Wolff, qui avait été arrêté faisant de fortes dépenses dans une maison de débauche. Je maintins

son arrestation et le tins provisoirement à ma disposition. Il n'ait toute participation aux crimes commis.

Une heure après, on m'amena un second individu arrêté près de la même maison, au moment où, au retour d'une partie de plaisir, faite avec une fille de l'établissement, il allait y rentrer. Il voulut d'abord me faire une explication analogue à celle de son compagnon, mais bientôt il me dit : « Je vois que vous savez tout, » et alors il entra dans la voie des aveux, et me raconta dans tous ses détails le double assassinat commis à Benfeld, et le vol qui l'avait suivi.

J'ai interrogé le lendemain Wolff, qui, après avoir hésité, m'a fait à son tour des aveux identiques et complets. J'ai saisi sur Wolff environ 400 francs, et sur Ruff, 8 à 900 francs. J'ai fait rentrer une partie notable des sommes qu'ils avaient déjà dépensées, ainsi que des bijoux qu'ils avaient achetés, tant pour eux que pour les femmes avec lesquelles ils étaient.

Sophie Guhl, demoiselle de comptoir au café Cadi à Strasbourg : Gigax est venu au café Cadi le 31 octobre à dix heures du matin ; il m'a parlé, et m'a dit qu'il s'était fait photographier, et qu'il se proposait de partir pour Paris. Je lui indiquai les heures de départ du chemin de fer.

Martin Hiltzer, garde-barrière, à Saverne : Le 31 octobre, Gigax a passé dans le train de trois heures se dirigeant sur Paris ; il m'a jeté un porte-monnaie dans lequel se trouvaient 7 fr., et un billet par lequel il me priait de payer quelques dettes qu'il avait encore à Saverne.

D. Est-ce vrai, Gigax ? - R. Oui, monsieur le président.

Zui Salomé, femme Trompeter, aubergiste, à l'Etoile-d'Or, à Strasbourg : Wolff avait logé quelque temps auparavant chez nous et me devait encore 17 fr. ; il vint plus tard et me paya ; le soir, il changea de vêtements avec un camarade,

dans sa chambre. On leur servit à diner ; ils ne mangèrent pas et sortirent en me commandant un bon souper, un souper comme on en sert à Paris. Le soir, ils vinrent avec des femmes ; Ruff et Wolff se retirèrent après. Le lendemain, ils rentrèrent chez nous à plusieurs reprises. Ils avaient beaucoup de pièces d'or en leur possession, au point que je dis que jamais je n'avais vu autant de pièces d'or.

D. Wolff ne vous a-t-il pas prêté 300 fr. ? - R. Non, il a donné 20 fr. à mon mari à titre de pourboire.

D. Ruff n'a-t-il pas prêté 200 fr. à votre mari ? - R. Non, monsieur.

D. Wolff, combien avez-vous remis d'argent ? - R. Deux cents francs.

D. Comment n'avez-vous pas demandé de billet ? - R. Je me suis fié à lui.

D. Ruff, et vous ? - R. J'ai donné 300 francs ; ils étaient tous deux à table.

D. Vous n'avez pas demandé de reconnaissance ? - R. J'en ai demandé ; mais il m'a été répondu que nous avions le temps.

D. Mme Trompeter, rappelez-vous bien les faits ? - R. Qu'il présente un seul témoin qui ait vu la chose !

Un juré, à Wolff. Était-ce à titre de dépôt ou à titre de prêt que vous aviez déposé cet argent ? - R. A titre de prêt. J'ai reçu 300 francs en présence de M. et Mme Trompeter. Je l'ai dit à la maîtresse de la maison de tolérance.

M. le procureur-général : Femme Trompeter, je dois vous dire que votre conduite dans toute cette affaire mérite tous les reproches.

Femme Trompeter : Nous n'avons rien vu.

Marie Saladin, teneuse d'une maison de tolérance. Ce témoin se présente en chapeau de velours et porte un cachemire.-- Wolff et Ruff vinrent à deux reprises dans notre établissement et proposèrent une promenade en citadines avec les demoiselles de la maison et mon mari. Nous allâmes à Kehl et en revînmes.

Wolff acheta une paire de bottines, des bagues, des boucles d'oreilles, toutes sortes de colifichets à ces demoiselles. Ils s'achetèrent une montre. L'une de ces demoiselles était ivre ; elle me remit ce qu'on lui avait donné et resta à la maison ; les deux autres allèrent souper à l'auberge de l'Etoile.

D. Combien avez-vous reçu ? -- R. Deux cents francs pour chacune des demoiselles.

D. Expliquez vous.- R. Ces messieurs avaient envie d'emmener avec eux à Paris les deux femmes. C'est pour payer leurs dettes que ces sommes m'ont été données ; mais les que j'appris que l'argent provenait d'un crime, je l'ai remis à M. le commissaire central.

Il est dix heures. L'audience est levée et sera reprise demain à dix heures.

Audience du 19 décembre.

L'intérêt qu'excite cette grave affaire augmente à mesure qu'avancent les débats. Le prétoire est rempli d'une foule compacte, et derrière la Cour se placent un certain nombre de magistrats et de fonctionnaires. Nous distinguons M. le préfet du département du Bas-Rhin, M. le baron de Weiler, commandant de la place de Kehl, et plusieurs membres des parquets du ressort de la Cour de Colmar.

A dix heures, la Cour entre en séance. L'audition des témoins continue.

Jean-Victor Muller, brigadier de police à Strasbourg ; Le 1er novembre, nous reçûmes l'ordre d'arrêter un nommé Gigax. Arrivés rue de la Soupe-à-l'Eau, on nous dit que les habitants de la maison 23 de la Soupe à l'Eau étaient en promenade avec deux individus. Nous sommes allés chez l'aubergiste Trompeter, en y allant, nous avons rencontré Wolff que nous avons arrêté.

Antoine Lang, sergent de ville de Strasbourg, accompagnait le témoin précédent, et dépose des mêmes faits.

Merck, commissaire de police à Saverne : J'ai appris que, le 31 octobre, le nommé Gigax avait passé à Saverne sui un train se dirigeant sur Paris. Plus tard, son ancien maitre Boulanger vint me remettre une lettre de Gigax annonçant son retour à Saverne. Le 18 novembre, entre midi et une heure, il arriva par le train de Strasbourg à Paris. Il a été reconnu par un jeune homme, un de ses camarades ; celui-ci l'a prévenu des recherches de la police. Gigax s'est rendu chez son ancien maître : on m'a fait prévenir ; j'étais absent, mais mon épouse a fait dire la chose à deux agents de police, qui l'ont mis en état d'arrestation et conduit devant le procureur impérial.

François Sidel, agent de police à Saverne : Le 18 novembre, on vint m'avertir que Gigax était de retour à Saverne; j'ai procédé alors à son arrestation avec un de mes collègues, et nous l'avons conduit devant le procureur impérial. Il a d'abord nié toute participation au meurtre de Benfeld.

Le témoin Anastase Hertzog ne répond pas à l'appel de son nom. La Cour, après en avoir délibéré, ordonne que son nom sera rayé de la liste des témoins, et qu'il sera passé outre aux débats. Il est cependant donné lecture, à titre de renseignements, de sa déposition qui ne présente rien de saillant.

Mr. Antoine Arnold, huissier à Schlestadt : Le 23 novembre dernier, j'ai présenté deux morceaux, de mérinos saisis sur Gigax à M. le maire de Benfeld ; ils ont été reconnus pour avoir appartenu à Mlle Reibel.

Le témoin dépose qu'il y a à Muttersholtz un juif nommé Nathan Weill, très riche, possédant à peu près 3 millions.

D. Gigax, vous avez dû connaître cela, et il n'est pas étonnant que dans le trajet de Saverne à Benfeld vous ayez dit à vos complices qu'il y avait encore un bon coup à faire chez ce juif ? - R. Je n'ai jamais parlé de ce juif.

Joseph Breitel, boulanger à Schlestadt, dépose de la moralité de Gigax, qui a été à son service et qu'il a été obligé de mettre à la porte. Gigax l'a menacé.

Pillippe Wilhelm, gardien chef de la maison d'arrêt de Schlestadt : Après l'évènement de Benfeld, le bruit a couru dans la prison que ce devait être Gigax l'auteur. J'ai interrogé des prévenus, qui m'ont raconté que Gigax avait fait des propositions à Jost au sujet d'un vol à commettre chez Mlle Reibel.

Gigax: Je n'ai pas parlé de cela à Jost.

D. Wolff, n'avez-vous pas dit que si vous faisiez le coup vous en auriez pour vingt ans ? Gigax n'a t-il pas répondu : Non, nous aurons le cou coupé ? - R. Ceci a été dit dans la cour de la maison Reibel. (Sensation profonde dans l'auditoire.)

D. Gigax, avez vous dit cela ? - R. Oui.

D. Avant ou après le crime ? - R. Après le crime. (Murmures.)

M. le procureur-général : Gigax, n'avez-vous pas dit qu'en pareil cas on en aurait pour quinze ou vingt ans de Cayenne ; qu'après vous mèneriez une autre vie ? - R. J'ai dit qu'après nos vingt ans nous commencerions une autre vie, et nous prierions Dieu de nous pardonner.

Mr. Joseph Houillon, médecin, maire à Boofzheim, connaissait Gigax, qui est de sa commune, et donne des renseignements sur ses antécédents et sa moralité. Il raconte que Gigax a dit : « Je n'aurai bientôt plus besoin d'argent, j'épouserai la Burereibel. »

L'audition des témoins est terminée.

Après un moment de suspension, M. le procureur-général commence son réquisitoire.

P. S. (Par voie télégraphique). - Strasbourg, dix heures du soir. - Le jury vient de rendre son verdict. Les trois accusés sont déclarés coupables. Le verdict est muet sur les circonstances atténuantes. La Cour condamne Gigax, Ruff et Wolff à la peine de mort, et ordonne que l'exécution aura lieu à Benfeld.

Partie 4 : Extrait de la Gazette des Tribunaux n° 11144 du lundi 22 et mardi 24 décembre 1862

JUSTICE CRIMINELLE - COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.

(Correspondance particulière de la Gazette des Tribunaux)

Présidence de M. Gallimard.

Suite de l'audience du 19 décembre.

DOUBLE ASSASSINAT SUIVI DE VOL.

Nous avons, dans notre dernier numéro, annoncé, d'après une dépêche télégraphique à nous expédiée de Strasbourg, la triple condamnation capitale prononcée par la Cour d'assises. La gravité exceptionnelle de cette affaire nous détermine à mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse détaillée du réquisitoire et des plaidoiries que nous transmet aujourd'hui notre correspondant.

M. le procureur-général de Bigorie de Laschamps se lève au milieu d'un profond silence, et s'exprime en ces termes :

Messieurs les jurés,

Le même devoir nous rassemble ; devoir pénible et douloureux assurément, mais aussi légitime, aussi incontestable

qu'il est pénible et douloureux. Pour prononcer sur le sort de trois hommes, vous êtes venus des divers points de la province.

Pour prendre part à vos assises, j'ai quitté le chef-lieu de la Cour impériale. Le même principe d'impulsion a dû nous diriger vers cette enceinte. L'obéissance à la loi, le loyal accomplissement du mandat qu'elle nous confie.

Un grand crime désolait une contrée paisible : la société a recherché, a promptement saisi les trois coupables ; elle a instruit sûrement leur procès, et par l'organe du ministère public, elle vous demande aujourd'hui de punir. Telle est, dans sa simplicité austère, la répartition de nos rôles.

J'ai trop à cœur l'esprit de votre institution pour vouloir dans le juge-juré l'impassibilité d'une formule ; je sais que l'homme existe sur vos sièges avec ses prédilections, ses dégoûts ; je sais que tour à tour les débats criminels provoquent en vos cœurs des élans de pitié ou des accès d'indignation ; c'est l'humanité qui passe devant vous, qui vous intéresse par ses faiblesses, ou révolte par sa perversité même.

Je sais tout cela et je ne m'en plains pas : on n'est point un moraliste pratique, lorsque, sceptique ou dédaigneux, on se refuse à pénétrer le cœur de l'homme, à l'étudier dans ses pensées et dans ses actes, à descendre ou se relever avec lui. Et le juré, messieurs, doit être ce moraliste pratique, ce moraliste du bon sens : il est juste qu'il sente ; il est juste qu'il puisse ainsi être amené à distinguer, en même temps qu'il examine, et, par suite, à classer les diverses catégories de crimes, les diverses catégories d'accusés. Mais durant ce travail intérieur, le juré doit surtout s'étudier avec soin, se redresser du côté où il penche, se rapprocher du but dont il s'éloignerait par sentiment, lorsque la raison lui indique ce but, et demeurer enfin impersonnel à force d'attention sur lui-même.

A ce prix seulement, messieurs, les décisions sont marquées au coin d'une ferme sagesse.

Aux crimes secondaires, des peines médiocres ; aux crimes plus considérables, mais déterminés par l'explosion soudaine d'une passion terrible, montrez-vous encore pitoyables ; que l'agent soit frappé, mais qu'il puisse compter avec le temps pour l'expiation envers la société, et chose rare, hélas ! pour sa réhabilitation morale.

Voilà des notions qu'il ne faut pas chercher bien loin, car elles naissent avec l'intelligence, car elles sont le principe et la fin de la distribution de la justice.

Cette mesure dans les appréciations, cette gradation dans la sévérité légale, dans l'affirmation des faits qualifiés crimes, vous pourrez tous les rencontrer ici. Il restera-t-il de ces débats oraux la possibilité pour vous de tempérer votre verdict, et pour moi d'adoucir les rigueurs du réquisitoire ?

Méditons ensemble l'affaire. Rappelons d'abord nos attentions sur les circonstances qui ont précédé le crime. En pareille matière, les circonstances antérieures sont, si je puis ainsi dire, les racines de la pensée coupable ; c'est là qu'il faut que votre religion s'incline pour connaître la responsabilité des agents, pour savoir s'ils ont été entraînés irrésistiblement, en quelque sorte, où s'ils ont été eux-mêmes les conducteurs réfléchis de leurs actes et les exécuteurs libres de crimes froidement conçus. Ces trois accusés, dont le plus jeune a vingt ans, le plus âgé vingt-trois à peine, ont-ils compté avec leur jeunesse ? Ont-ils lutté sur le penchant du mal ? La jeunesse inspire des idées généreuses ; le cœur est vaillant à cet âge, il s'ouvre de lui-même, dans tous les rangs sociaux, aux aspirations généreuses ; c'est une loi de la nature que ses dons les plus généreux soient prodigués à la jeunesse. L'énergie qui est dans l'homme jeune, lui fait haïr la lâcheté et repousser les passions basses. Gigax, Ruff et Wolff ont-ils écouté la voix de leur jeunesse, lorsque, réunis dans un conseil

sinistre, ils délibéraient la mort de deux femmes ? Non, messieurs, c'est de sang-froid qu'ils ont voulu être assassins,..... (illisible) lâchement préparé leur programme.

Il ne faut donc pas qu'on invoque pour eux les ardeurs passionnées, l'entraînement de la jeunesse !

Prenons Gigax ; c'est l'initiateur et ce serait le chef, comme il est le moins jeune de cette bande redoutable, si parmi de pareils associés, également résolus à mal faire, on pouvait rencontrer un chef ; a-t-il escaladé la maison Reibel comme emporté par une force subite ? Non, messieurs, et cependant, un crime dans ces conditions aurait déjà été énorme. Il y a quatre ans, Gigax n'avait guère que dix huit ans ; il travaillait à Saverne, chez le boulanger Herler. Quelques mois auparavant il avait travaillé à Benfeld, chez le boulanger Wetterwald. Dans la bourgade de Benfeld, la notoriété est facile, et parmi les notoriétés figurait en première ligne Melle Marie-Anne Reibel, très riche, très particulière, mystérieuse comme une vieille fille thésaurisant dans sa retraite. Il n'en fallait pas davantage pour exciter les imaginations, et le chiffre de ce trésor, toujours enfoui et grossissant, était souvent l'objet des commentaires et des entretiens des oisifs.

L'attention de Gigax, malheureusement pour Mlle Reibel, n'avait pas été la moins éveillée à Benfeld sur ces richesses mystérieuses. Aussi, quand nous le trouvons à Saverne, semble-t-il possédé d'une pensée constante : son regard, ses désirs, sa volonté funeste sont déjà dans la maison Reibel ; il en convoite les trésors, il calcule les moyens de les prendre. A Herler, il parle à chaque instant de certaine vieille demoiselle qui ne vit que de lait caillé et dont la maison est farcie d'or. « Quel bon coup il y aurait à faire ! » Ce sont ses expressions textuelles. A la femme de Jean Herler, il racontait un jour ces mêmes préoccupations, ces trésors de Benfeld, ajoutant, et ceci est caractéristique : « Il faut que je me

procure aussi une fois de bons jours, que j'aie des jouissances à mon tour ; je ne me soucie pas de travailler ainsi toute ma vie ». La mort et le crime étaient dans ce programme, mais il pouvait le modifier.

L'a-t-il fait ? hélas ! non ; pendant trois mois encore il réside à Saverne, se repaissant de cette idée, parlant de Mlle Reibel, de la curée copieuse que lui réservent ses dépouilles. Voilà les préoccupations de Gigax ! On comprend qu'en proie à de pareils desseins Gigax fût paresseux et n'eût de l'ouvrier que le nom. C'était bien un vagabond, courant de ville en ville, de bourgade en bourgade, mais, pour le malheur de l'Alsace, ne sortant pas de la province. Chassé par tous les boulangers chez lesquels il se présente plutôt comme un bohème du travail que comme un véritable ouvrier ; libertin, dissipateur, menteur, car c'est ainsi qu'il est dépeint partout, il circonvient un vieux juif d'Obernai, lui escroque des marchandises, s'en vante avec effronterie, et se fait condamner à six mois de prison. Sa peine subie, nous le retrouvons à Saverne. Le boulanger Jean Herler, manquant de bras, consent à le recevoir de nouveau. Vous croyez peut être qu'il y a eu relâche dans la pensée du mal ? nullement. A chaque heure il caresse cette pensée funeste : « Il y a 100000 fr. dans les cachettes de la Reibel, de quoi mener toujours une joyeuse vie ! Quel coup de filet à jeter ! » Est-ce à Herler seul qu'il parlait ainsi quelques jours avant le crime ? Cinq à six témoins nous apprennent que ses communications s'étendaient. Préoccupé du besoin de trouver des complices, Gigax, sept témoins en déposent, s'est adressé successivement à divers avant de rencontrer Ruff et Wolff.

A Fettel, à Klein, à Rost, il fait des propositions de pillage, et pour vaincre les refus qu'on oppose, il a toujours même argument : « Vous n'aurez qu'à faire le guet ; je sauterai dedans, j'étranglerai la vieille, et nous partagerons l'argent ». Rebuté dans ses tentatives, il n'abandonne pas son œuvre, il ne comprend pas, le

malheureux ! que la Providence l'avertit, que Dieu multiplie sur sa route les résistances et les obstacles, afin d'arrêter ses desseins. Dans les profondeurs de la geôle, un détenu pour vol, Jean Jost, était alors à Schlestadt. Gigax, qui l'avait connu pendant qu'il subissait lui-même sa détention au même lieu, espère, l'entraîner facilement au vol dont il a l'habitude. Il le presse à sa sortie, il le poursuit malgré ses refus obstinés, lui montre deux poignards qu'il avait achetés pour protéger son entreprise, s'offre encore pour accomplir seul son escalade et la strangulation, sauf à partager le butin. Jost résiste et repousse avec une énergie louable les abominables propositions de l'accusé. Gigax, alors, de lui demander, comme intermède, d'aller piller l'église de Molsheim, et sur nouveau refus de Jost, menaces terribles de Gigax.

Au chemin de fer de Saverne travaillaient en ce moment deux hommes, Xavier Ruff et Georges Wolff, le premier déjà frappé de six mois de prison pour vol et escroquerie ; le second, prédisposé à tout. S'il faut en croire la déclaration de Gigax, Ruff l'aurait en quelque sorte provoqué à faire un mauvais coup. « Je n'ai pas de chance, disait Ruff, rien ne me réussit, le travail m'ennuie ; pour avoir de l'argent, rien ne m'arrêterait ». Le voyant aussi bien disposé, reprend Gigax, je lui dis : « Je sais bien de l'argent ; il y en a même beaucoup, mais il est difficile à arracher ». — « Qu'à cela ne tienne », aurait répondu Ruff, « nous l'aurons, fallût-il mettre tout sens dessus dessous ».

Gigax, messieurs, savait à quel point le trésor de Benfeld était cher à son vieux gardien, et il était résolu à tuer le gardien pour prendre l'or. C'est la proposition qu'il développe alors à Ruff : « Nous étranglerons la vieille et sa servante, et nous pillerons la maison ». Ruff, moins audacieux peut être, désire un troisième associé, et indique, dans cette première conférence, son camarade Xavier Wolff. Mais Gigax ne connaît pas Wolff, il n'a que vingt ans, il ne se recommande par

aucune condamnation antérieure. Gigax hésite à l'accepter ; Ruff le rassure, fait taire ses scrupules : « Tu peux compter sur Wolff, c'est un solide ; il est homme à vous étrangler comme de le dire ». Un pareil témoignage avait du poids émané d'un pareil témoin : le garanti vaut le garant. Ruff ayant obtenu l'adhésion de Gigax, communique le projet à Wolff, qui accourt comme à une fête. Il n'y a donc eu, à proprement parler, d'aucun côté, ni séduction, ni embauchage. C'est une réunion spontanée produite par des penchants conformes. Ces trois hommes étaient faits pour s'entendre et leur association a marché jusqu'au crime.

Mais cette résolution du crime s'est-elle traduite immédiatement en actes, de manière à ce que la réflexion n'en vienne pas détourner le cours ? Il n'y a pas eu, messieurs, plus d'hésitation, plus de défaillance dans la volonté de ces trois hommes réunis, qu'il n'y en avait eu, depuis quatre ans, dans la pensée de l'un d'entre eux, de Gigax, devenu en ce moment le lien de l'association. La Providence qui laisse l'homme libre, pour qu'il soit puni s'il a démerité, et récompensé s'il s'honore, ménageait aux accusés un temps bien long entre le dessein du crime et son exécution. C'est le 26 octobre que la délibération se concerte à Saverne ; c'est le 30 seulement qu'elle se réalise à Benfeld. Cet intervalle, Gigax, Ruff et Wolff le remplissent ainsi que vous savez. Partis le 27 de Saverne, ils se rendent, le soir, à Marmoutier et couchent à l'auberge des Deux-Clefs ; le lendemain, ils font, encore une autre étape et prennent leur gîte chez l'aubergiste Kramer, à Molsheim. Tranquilles et joyeux d'humeur comme trois compagnons qui cherchent du travail, ils rencontrent divers témoins sur la route, qui les prennent pour d'honnêtes ouvriers ; erreur profonde, car ils n'avaient de l'ouvrier que la simplicité du costume et leur cœur nourrissait les plus odieux desseins. Leur misère était grande, si égale à leur paresse, que pour franchir ces très courtes distances, ils

n'ont pas même de quoi s'alimenter, et c'est à l'aumône des patrons boulangers qu'ils doivent d'être entretenus sur la route. De Molsheim, ils partent dans la matinée du 29 et marchent lentement, afin de n'arriver que le soir à Benfeld, car ils ont besoin des ténèbres ; ils se glissent, à la nuit tombante, dans la ruelle de la maison Reibel.

Vous avez vu le plan des lieux ; un passage étroit sépare la maison Urhwiller du boulanger Roos, joignant la cour de Mlle Reibel, dont elle est séparée par un mur très peu élevé. Quelques pieux trop espacés surmontaient la crête de ce mur ; les trois assassins le franchissent. Ils peuvent être aperçus, en vérité, par tout le monde, par la famille Roos, par les ouvriers qui veillent en préparant leur pain. Un des ouvriers de Roos entend crier des débris et des verres cassés dans la ruelle, sous les pieds des trois malfaiteurs ; il avertit Roos, c'est Gigax qui le déclare, et Roos de répondre : « Ce n'est rien, ce sont des chats. » A quoi tiennent nos destinées en ce monde ! Ce n'était pas des chats, c'était la mort qui passait ; un mot, un geste auraient pu l'arrêter ; Roos se courbant à sa fenêtre, aurait fait fuir sans doute les meurtriers ; le mot ne fut pas dit, le geste ne se produisit pas ; Roos continua à boulanger son pain, et les trois bandits, impassibles pénétrèrent dans les lieux convoités. Si grande est leur audace, si sûrs se sentent-ils les uns des autres, qu'ils n'entrent dans la cour et dans les dépendances de la maison Reibel que séparément, à d'assez grandes distances, l'un à sept heures du soir, les deux autres à huit et à dix heures. C'est Gigax qui a pénétré le premier, qui est monté dans le grenier à foin, et successivement Ruff et Wolff viennent le rejoindre à ce criminel rendez-vous. Gigax, le plus expéditif, veut en finir de suite ; mais la porte est fermée, l'effraction pourrait attirer les voisins, et Ruff et Wolff, plus prudents que Gigax plus conservateurs de leur vie, opinent pour que l'opération, comme ils l'appellent, soit remise au lendemain.

Comment s'est passée cette veillée funèbre ? Faction montée à l'intention du mal, pour moi si abominable que j'ai besoin en effet de savoir que tout cela est vrai pour ne pas le croire invraisemblable ! Ils ont marché trois jours, accompagnés par des idées de sang et de pillage ; leur corps est fatigué, leur esprit se troublera sans doute. La nuit les couvre, ils sont couchés dans le grenier à foin, à quelques pas de leurs victimes désignées. Durant cette nuit, durant ces heures si longues de la nuit, tout a dû se présenter à ces trois hommes : visions de la conscience, énormité conséquence du crime : et leur cœur n'a pas tressailli, leur volonté n'a pas faibli ! Ils sont vingt-quatre heures sans boire, vingt-quatre heures sans manger. Travaillés par les angoisses du corps, par les crises inévitables de l'âme, seront-ils domptés enfin ? Et les ressorts qui tendent leur esprit vers le mal arriveront-ils à se détendre ? C'est le contraire qui arrive. L'aspect de l'or qui rayonne sur leur convoitise les soutient dans leurs exécrables projets.

Pauvres vieilles filles, réunies dans votre isolement, l'une, isolée par l'avarice, retranchée au fond de la vieillesse ; l'autre, isolée par la misère et l'infirmité de son esprit, Marie-Anne Reibel et Elisabeth Wissmer, vous dormiez votre dernier sommeil ; les assassins comptaient votre heure !

Chronomètre vivant, Gigax connaissait toutes vos habitudes, la division de votre temps ; il savait à quel moment s'ouvraient les portes et les étables pour donner la pâture aux bestiaux, à quel moment s'ouvrait, se refermait avec une minutieuse prudence la porte de la maison Reibel, à quelle heure du soir Elisabeth Wissmer montait dans le grenier à foin.

Durant la journée du 30, un journalier vient charger du fumier dans la cour de la maison Reibel ; la voiture chargée, il reste encore un petit tas d'engrais, et E. Wissmer, soigneuse ainsi qu'il fallait l'être dans ce parcimonieux

logis, dit au chargeur : Il m'en reste assez, Dieu merci, pour fumer les deux couches de mon jardin. C'était l'idée du devoir modestement exprimée. Gigax entendait distinctement cette parole, et voilà comment il l'accueillait : « Va, va, disait-il en désignant du doigt à ses complices la servante et en riant d'un rire significatif, va, va, ce ne sera pas toi qui mèneras ce fumier au jardin ! »

A sept heures du soir, le chargeur est parti ; le silence habituel règne dans la maison Reibel ; les deux femmes sont seules désormais, rien ne peut les soustraire aux coups des assassins. Elisabeth Wissmer détache les bestiaux, qui vont à l'abreuvoir, et, tenant en main une lanterne, elle monte au grenier pour décrocher du foin et le jeter au râtelier des vaches. Elle a gravi les dernières marches de l'escalier qui aboutit juste au compartiment où se trouvent les accusés, et lorsqu'elle met le pied sur le seuil du grenier à foin, ces trois hommes se dressent devant elle. A ce moment suprême, quelque chose d'humain, quelques tressaillements sans doute agitent le cœur de deux des assassins ; je veux le croire, à moins, pour l'honneur de l'humanité, et Gigax et Ruff nous l'assurent. Tous les deux, en voyant apparaître E. Wissmer n'auraient pu, disent-ils, se défendre d'un tremblement soudain, et, d'instinct, ils se seraient rejetés en arrière. L'instant fut court : il dure une ou deux minutes. Immobile glacée de terreur, E. Wissmer demeurait clouée à sa place : mais Wolff s'est élancé sur elle, Wolff qui ne sent rien d'humain, Wolff qui semble né pour tuer.

Wolff, qui rappelle par sa nature les instincts féroce de la brute (1), Wolff la saisit au cou, la renverse sur le foin et l'étrangle. Cependant la pauvre fille se débat, et Wolff pour en finir plus vite, reproche à ses complices leurs paresseuses lenteurs. « Fainéants, si j'étais comme vous, nous n'en finirions jamais ! » Son appel est bientôt entendu, et Ruff se précipite pour comprimer les mouvements

de la victime et permettre de l'achever. Cinq minutes ont suffi ; Elisabeth Wissmer n'est déjà plus qu'un cadavre ; et lorsque Gigax, qui selon l'expression de Wolff, tournait autour comme un *tigris rugiens*, roule un mouchoir qui lui servait de ceinture serre fortement le cou de la victime, « afin, dit-il en blasphémant, qu'elle ne puisse se sauver ! » Cet homme voulu pouvoir deux fois donner la mort. Après cette profanation, il descend d'un bond l'escalier, suivi de ses deux acolytes, et entre résolument dans le corridor de la Melle Reibel.

Le plan, messieurs, vous indique aussi de ce côté la disposition du rez-de-chaussée du logis : au fond est la cuisine, à droite la salle à manger et une chambre contigüe, à gauche la chambre à coucher de Mlle Reibel. Un petit chien accourt au bruit et aboie pour signaler les meurtriers. Melle Reibel sort alors de sa cuisine, un chandelier à la main n'a que le temps de prononcer deux mots : « Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? » Sa dernière parole expire sous les doigts crispés de Gigax. Aussi rapide, aussi féroce que son co-accusé Wolff, il étrangle la vieille fille, et sept minutes après la rencontre avec l'assassin, la victime n'existait plus.

Ecoutez, messieurs, écoutez les bourreaux raconter eux-mêmes la forme du supplice ; c'est une langue à part, la révélation d'un monde que nous ne pourrions soupçonner tantôt Gigax, exprimant d'un geste impitoyable la scène il fut l'acteur, nous dit, en nous montrant ses larges mains croisées : « Je l'ai fait morte » d'autres fois, Wolff et lui appliquant à chaque victime le sens, le mot de leur esprit joutent sèchement : « Je l'ai étranglée ». Je suis peu familiarisé avec la langue allemande, et je m'en plains, car elle a dans son abondance des ressources dont j'aimerais à me servir. Vous savez mieux que moi qu'elle possède plusieurs mots pour rendre la même chose, pour désigner le même acte, lorsque cette chose et cet acte s'appliquent à des situations, à des personnes ou à des êtres

différents. Vous savez notamment qu'il a y deux mots qu'on applique au fait d'étrangler. L'un quand il s'agit d'un homme, l'autre lorsqu'il s'agit de la strangulation d'un animal ; *ersticken* quand il s'agit de l'homme : *erwürgen*, quand il s'agit des animaux. Gigax et Wolf, dans leurs habitudes bestiales, ne sentent que le dernier mot et l'appliquent à Elisabeth Wissmer : « *ich habe sie gewürgt* ». Je l'ai étranglée. Mais Ruff n'est pas resté inactif durant cette deuxième scène de mort. Chacun procède à sa manière, mais à sa manière uniforme, comme presque tous les assassins : Gigax étrangle, Gigax bâillonne, Gigax passe un mouchoir autour du cou de ses victimes ; Ruff se précipite sur elle, les couvre de son corps, annule leur défense, permet qu'on les achève, et ce qu'il a fait pour Elisabeth Wissmer, il le fait pour Mlle Reibel ; il lui tient les pieds, il comprime sa faible résistance, et ne se relève que quand Marianne Reibel est bien morte.

Vous pensez peut être qu'une réaction se produit dans L'Ame des bourreaux ; que les crimes accomplis, ils ont horreur d'eux-mêmes, qu'ils s'épouvantent, car ils sont jeunes et c'est le premier sang qu'ils répandent. Il n'en est rien, la mort simple ne suffisait pas ; il fallait pour la maîtresse, comme pour la servante, la profanation du cadavre. Gigax s'empare d'un tablier que portait la victime, le roule fortement autour de son cou. « Toujours, dit-il, avec la même ironie, pour qu'elle ne puisse se sauver ». Mais ils vont au moins, ces trois hommes, abandonner ce cadavre, lui épargner de nouvelles insultes : je le voudrais, messieurs, mais je ne puis vous donner cette satisfaction. Wolff, qui n'avait pu trouver place sur le corps de Marie-Anne Reibel parce que Gigax, parce que Ruff le recouvraient tout entier, Wolff, étrangleur d'instinct, selon l'ancien témoignage de Ruff, regrette de n'avoir pas eu une participation plus active ; il arrache le chandelier des mains glacées de la morte, lui en brise le crâne, en lui disant : « Est-tu

morte la vieille ? » Et lorsque Gigax revient de la chambre à coucher apportant un flambeau allumé à trois branches, Wolff de se retourner vers ses complices, de soulever les vêtements de la septuagénaire, de souiller de son regard ce corps inanimé, et de rendre sa pensée à la fois sacrilège et lubrique par un de ces mots que la publicité des débats ne permet pas de reproduire ; il voulait, ce malheureux que l'esprit du mal sollicite, il voulait demander au sexe ses secrets, au temps l'empreinte de son passage, Résolution avant cruauté pendant le crime, cynisme après son accomplissement, voilà les trois aspects de la figure morale de ces hommes.

Gigax commente sobrement l'assassinat des deux victimes : observateur précis et réfléchi, une seule chose le frappe, la rapidité du passage de la vie à la mort : « Cinq minutes, dit-il, avaient suffi pour la servante ; la maîtresse nous a pris sept minutes ; je n'aurais jamais cru qu'il fût aussi facile de tuer ». C'est toute l'oraison funèbre, c'est tout le repentir du narrateur : vous le voyez, messieurs, si Gigax est un assassin déterminé, à coup sûr c'est un historien bref. Il n'y a plus personne à tuer, nous raconte l'accusé Wolff, et le pillage de la maison commence. Gigax, à l'aide d'un ciseau, fait sauter la serrure d'une armoire placée dans la chambre contiguë à la salle à manger. « C'est là, dit-il, qu'elle le tenait ! » faisant allusion à l'argent. En quelques secondes, les assassins voleurs se sont emparés de 9 000 fr. environ, répandus dans des boîtes à allumettes, dans des ceintures, jetés enfin partout. Gigax, toujours maître de lui-même, voudrait voler encore, « car la maison, dit-il, est pavée d'or ». Ses deux complices, plus modérés ou plus prudents, se refusent à continuer les fouilles.

Vous aviez raison, Gigax ! Votre cupidité était intelligente ; l'or remplissait la maison des victimes, et j'ai le droit de vous apprendre, comme premier châtiment, que vous avez laissé dans les

tiroirs de Mlle. Reibel, de quoi prolonger cette vie de prince que vous saviez si bien mener à Londres. La justice, en venant après vous, a trouvé 40 000 fr. encore chez la vieille célibataire, et certes il est permis de croire qu'on en trouvera davantage au cours de l'inventaire.

Wolff et Ruff, fascinés par ces 9 000 francs d'or répandus sur la table, les touchent, les palpent, au dire de Gigax, comme dans une ivresse, et s'amuse à les mettre en piles, les comptant et les recomptant. Gigax est autrement un arithméticien du partage ; il procède par la soustraction, et fait passer dans ses poches des poignées d'or qu'il distrait de la masse commune, sans que Ruff, sans que Wolff, éblouis par leur richesse subite, songent même à s'en apercevoir. Par le fait, il prélève la prime qui était due à son initiative : il emporte 4 000 francs. Ruff et Wolff 2 500 francs chacun. Gigax s'empare d'une ceinture en cuir noir appartenant à Mlle Reibel, et y loge définitivement son or. Ruff et Gigax se taillent chacun une cravate dans une robe de mérinos suspendue au vestiaire de la défunte. La bande se retire ensuite. Gigax prend à la station de Benfeld le train qui le conduit à Strasbourg ; Ruff et Wolff s'élancent au pas de course, et vont attendre à Matzenheim le passage du convoi, de telle sorte que tous les trois arrivent en même temps à Strasbourg. Mais Gigax, peu désireux de rejoindre ses compagnons, va souper et coucher à l'auberge du sieur Lerch, quai de Paris.

Ruff et Wolff descendent en compagnie du témoin Georges Kauffmann, qu'ils ont rencontré en wagon, dans l'hôtel, rue Kuder, et ils y soupent avec tant de tranquillité et d'un si excellent appétit, que, quand le surlendemain on apprend à Kauffmann qu'ils sont arrêtés comme assassins de Mlle Reibel et de sa domestique, ce témoin de répondre : « C'est impossible, on ne mange pas d'un pareil appétit quand on a deux assassinats sur la conscience ! ». Vous le voyez, messieurs, le remords n'a pas voyagé avec

Wolff, avec Ruff ; il ne s'est pas assis avec eux à la table de l'hôtellerie Kuder. Ce sont les sens, c'est l'instinct de la brute, c'est la satisfaction du corps, mais ce qui est humain disparaît.

Le lendemain matin, Ruff et Wolff ne font qu'un saut de leur auberge dans la maison de tolérance tenue par les époux Krug. Gigax rencontre ses deux complices, mais ne se réunit pas à eux. «Au train dont ils allaient, je voyais bien qu'ils n'iraient pas longtemps». Une idée singulière traverse le cerveau de Gigax, et, sans qu'il y ait concert entre eux, passe aussi dans la tête de Ruff. Presqu'à la même heure et dans deux endroits différents, les deux assassins se font photographier : Gigax chez M. Gerschell, Ruff chez M. Guillon.

(1) Wolff en allemand signifie loup

(La suite au prochain numéro.)

**Partie 5 : Extrait de la Gazette des
Tribunaux n° 11145 du mercredi 24
décembre 1862**

COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.

(Correspondance particulière de la Gazette
des Tribunaux)

Présidence de M. Gallimard.

Fin de l'audience du 19 décembre 1862.

DOUBLE ASSASSINAT SUIVI DE VOL.

M. le procureur-général Bigorie de Laschamps continue son réquisitoire en ces termes :

N'est-ce pas étrange tout cela, messieurs, et ne convient il pas de voir dans ces natures avilies l'empreinte d'un des aspects du siècle ? Non pas, à Dieu ne plaise ! Que je veuille médire de mon temps ; je le crois grand entre tous ceux qui feront l'histoire du monde, mais les

plus beaux tableaux ont leurs ombres, et la vanité, le besoin de s'individualiser semblent, au même degré que l'amour immodéré du bien être, devoir former les ombres du tableau. Gigax et Ruff ont, pour la première fois, des habits qui annoncent l'aisance ; Gigax est déguisé en gentlemen ; avec de l'or ils ont vite, à Strasbourg, pu changer de costume. Voyez ce Gigax, au témoignage de Gerschel, poser dans l'atelier du photographe : frais, reposé, la sérénité au visage, nous rapporte le témoin Gerschel : «Il faisait plaisir à voir !» Pour ne rien perdre des attributs de sa toilette nouvelle il veut qu'on reproduise son chapeau de bourgeois, et s'obstine à poser couvert. L'épreuve réussit, et vous admirerez, messieurs, les bizarreries de la nature. Cet homme est souillé de deux grands crimes, il a épuisé la coupe des forfaits ; et il se présente calme au rayon de soleil chargé de reproduire, de fixer son image, et il réussit à merveille. Presque à la même heure et sous l'empire de la même pensée, Ruff était photographié chez Guillon ; de même que Gigax, il s'obstine à garder son chapeau sur la tête ; il satisfait ainsi cette soif d'individualité que la photographie excite, mais ne saurait tarir.

Je ne me plaindrai pas, messieurs, de cette manie trop rare quand il s'agit des assassins et des voleurs, car elle pouvait, dans la circonstance, faciliter les recherches de la justice. Gigax, photographié, s'empresse de quitter Strasbourg ; Il traverse Paris sans s'arrêter jusqu'à Calais, et le voilà à Londres. Nous l'y laisserons quelques jours pour revenir à Ruff et à son co-accusé Wolff. Ceux-là sont plus vulgaires dans leurs goûts que leur compagnon de crime : c'est la débauche grossière qu'il leur faut. Installés dans l'établissement Krug ils se vautrent dans la promiscuité la plus immonde, mêlant l'orgie de la table à l'orgie des femmes du lieu. L'or ruisselle et est prodigué sans compter. De la maison Krug, Wolff et Ruff, durant la journée du 31 octobre, se rendent dans un autre bouge véritablement

plus dangereux encore, car l'enseigne n'en laissait pas soupçonner l'entière immoralité. Ils vont chez les époux Trompeter, qui tiennent un cabaret sous le nom de l'Etoile d'Or, et là aussi Wolff et Ruff jettent l'argent à pleines mains, et la femme Trompeter et son mari le reçoivent sans s'inquiéter de son origine, bien évidemment criminelle.

La femme Trompeter connaît Wolff, qui est de son pays ; elle sait sa profonde misère ; la veille, il n'aurait pu lui payer un potage de 20 c., et ce jour il lui commandait «un diner comme à Paris» où rien ne manquerait, dût-il coûter 50 fr. Il devait revenir : il revint en effet avec deux filles de l'établissement de Krug, qui jetaient les dragées ainsi qu'à un baptême. Après l'orgie, la fille Marthe veut se retirer, ainsi que la Zimmermann, et revenir dans la rue de la Soupe à l'eau ; mais la femme Trompeter insiste pour garder Wolff et ses compagnes. « Je vous donnerai, leur dit elle, mon plus beau lit et ma plus belle chambre. » Malgré ces séduisantes offres, Ruff et les deux filles publiques rentrant au logis Krug. Ruff et Wolff accusent les époux Trompeter d'avoir reçu d'eux 500 fr., et de le nier aujourd'hui Je n'ai pas à me prononcer, messieurs, mais ce que je me dois de déclarer devant la population qui m'écoute, c'est que l'attitude des époux Trompeter est abjecte dans cette affaire (1). J'abrège, messieurs, et vous le comprendrez les tristes incidents du séjour à Strasbourg de Wolff et de Ruff avant leur arrestation.

Tout ce que la dépravation d'esprit, les sollicitations surexcitées du corps peuvent engendrer supporter de débauches et d'excès, Ruff et Wolff ont tout épuisé. De cette partie au pont de Kehl, où ils ont charrié toutes les prostituées de Krug je ne vous dirai rien ; je ne n'arrêterai pas davantage à Bischheim, où l'immonde personnel se retrouve ; mais, comme trait de caractère, reportez vous un instant, le 1^{er} novembre, à Schiltigheim, à la suite de Wolff, de Ruff et des filles qui les

accompagnent. Une légère discussion s'élève entre Wolff et Ruff ; au bruit des paroles, la fille Marthe, qui pour le moment appartenait à Wolf sort du café afin de voir ce qui se passe ; Wolff ne s'en fâche pas, mais Ruff de lui dire : « oui si tu étais sortie pour m'observer comme tu viens d'observer Wolf, je te donnerais des coups à en crever. » Trois heures plus tard, sa colère grondait encore, et reprenant sa pensée que rien ne provoquait, il disait à la fille Marthe, avec un geste expressif : « Oui, si tu étais sortie pour m'observer, je t'aurais étranglée ! » Cet homme, vous le voyez, était bien né pour étrangler. C'est là, et j'ai raison de vous y arrêter, un trait de caractère, un symptôme de férocité froide. Avant de passer à la Zimmermann, Ruff était resté vingt-quatre heures en commerce avec la fille Marthe : elle sortait à peine de ses bras et il la menaçait de la tuer.

Le soir même du 1^{er} novembre, Ruff et Wolff, au retour de Bischheim et de Schiltigheim, sont successivement saisis par la police.

Gigax alors était à Londres, et pendant huit jours il a réalisé le programme qu'il caressait dans la boulangerie des époux Herter ; il vous souvient, messieurs, qu'il s'était juré à lui-même de se donner du bon temps : « A moi aussi il faut des bonnes heures ! ». Il a eu ce bon temps à Londres ; mais à quel prix, grand Dieu ! Au prix du sang de deux victimes. « Je vivais comme un prince, racontait-il dans ses interrogatoires ; traîné par deux chevaux fringants, achetant les plus belles filles, explorant le Palais de Cristal, ne me refusant rien de ce que l'or peut procurer ». N'est-ce pas là encore, messieurs, la signature, mais la mauvaise signature du temps ? » A toutes les époques il y a des assassins qui tuent pour voler, et qui se plongent dans une crapuleuse débauche. A n'examiner que le fond, Gigax n'a pas fait autrement. Mais combien la forme est actuelle ! Gigax a voulu vivre en prince. De beaux habits, des achats d'objets d'art, cette imitation

usurpée de l'existence des gens riches, est-ce que cela ressemble à tous les temps ? Est-ce que cela n'est pas malheureusement particulier à notre époque ?.

Ouvrez la légende des crimes, consultez, en remontant le cours des âges, les procédés des criminels, et demandez vous si, en dehors du temps où nous vivons, il s'est rencontré beaucoup d'hommes semblables à Gigax s'il n'y a pas lieu d'être surpris que, né dans une classe infime, habitué à la vie la plus simple, un jeune homme de vingt trois ans, qui, la veille de son crime, mendiait les secours de sa route à la charité des patrons boulangers, ait pu, le surlendemain, s'improviser une vie élégante et ne pas se sentir mal à l'aise d'un aussi brusque changement ? Mais l'or prodigué s'en va vite, et Gigax, après avoir dépensé près de 300 fr. par jour, sentit à l'allègement de sa bourse que l'hospitalité de Londres, que la vie de Paris, lui devenaient impossibles. Il quitte Londres, il quitte Paris et prend un billet pour Strasbourg, à la date du 18 novembre. Sa fuite fut protégée par de faux noms. A Londres il s'appelait Jean Thel, à Paris, Philippe, Weiss, et, très certainement, lorsqu'il prenait un billet pour Strasbourg, c'est-à-dire pour le pont de Kehl, il espérait se réfugier dans quelque coin de l'Allemagne, sauf à rôder sur nos frontières, et à accomplir peut-être le dessein que vous connaissez sur la personne du vieux et très riche israélite de Muttersholz.

La Providence n'a pas voulu qu'un aussi dangereux malfaiteur conservât longtemps la liberté ; en passant à la station de Saverne, Gigax, qui, d'après la pensée du garde barrière entendu, semblait ne pouvoir résister au désir de se montrer dans son bel équipage, Gigax, que l'on prend pour un monsieur, montre la tête à la portière, veut descendre et descend un moment pour dire bonjour à Herler, son ancien patron, et sans doute pour le faire juger de son changement de fortune. Il ne sait pas l'arrestation de ses complices, il espère n'avoir rien à

craindre ; vous connaissez le reste, il est bientôt, arrêté.

Les voilà donc tous les trois entre les mains de la justice, et nous pouvons reprendre notre examen d'ensemble forcément interrompu. Qu'il me soit permis, en attendant, de retenir un peu votre attention sur ces trois captures importantes, sur cette instruction criminelle, et puisse ma parole, dans l'intérêt du vrai, obtenir quelque retentissement.

Chaque jour, des esprits chagrins ou frondeurs, au lieu d'admirer, au lieu de constater avec bonheur le mécanisme intelligent et loyal de notre société judiciaire, s'attachent le plus souvent, sans examen sérieux, à signaler les pièces et rouages qui leur paraissent défectueux. La police est mal faite en France, et ses agents n'ont du zèle que quand on les voit ; quant à l'instruction criminelle, c'est toujours pour ces réformateurs frivoles un dédale où le bon sens s'égare, une série de formalités si longues qu'elles semblent se rattacher encore à la législation des ordonnances ; bref, pour ces théoriciens progressifs, l'innocence a trop longtemps à gémir et le crime trop longtemps à attendre dans le labyrinthe de nos lois. Et par une singulière disposition de ces esprits, c'est vers les pays voisins, vers l'Angleterre surtout, qu'il faut chercher la perfection. On ne peut pas assurément expliquer cette manie d'admiration par un entraînement des races, ni par une affection exubérante pour les habitants d'outre-manche. Il ne faut donc faire le procès qu'à la fantaisie du paradoxe, car je ne veux accuser le patriotisme de personne.

J'admire moi-même beaucoup les bonnes choses qu'on peut importer de l'Angleterre, et je suis fort d'avis qu'il y aurait aveuglement et folie à fermer sa raison aux améliorations qui peuvent nous venir des divers points de l'Europe. Mais l'absolu n'est pas de ce monde, et pour être exact, sans doute, la police de Londres, la meilleure des polices anglaises,

n'en a pas moins laissé paisiblement, durant huit jours, Philippe Gigax courir en toute liberté dans tous les lieux publics, partout où se portait la foule, et mener joyeuse vie au quartier de Saint Martin-Lane. Les signalements du coupable abondaient cependant ; la police métropolitaine les avait sous les yeux, et le ferme concours des grandes administrations ne nous avait pas manqué pour l'éclairer. Vous voyez bien que rien n'est infaillible, pas même la police anglaise. Le même Gigax passe un instant à Saverne ; la police du lieu, toujours en éveil depuis le 31 octobre et bien conduite par son chef, l'arrête presque instantanément. Disons aussi, et c'est l'honneur de la population de Saverne, que tous, petits et grands, depuis le jeune Spitz jusqu'au garde barrière Hiltzer, secondent la police, et, pour employer l'expression des Coutumes de Beaumanoir, se font « sergents pour le commun proufict. »

A Strasbourg l'entreprise était plus difficile, et par sa décision, par le bon concours de ses agents, M. le commissaire central l'a promptement menée à bonne fin. Les renseignements manquaient à la première heure ; on n'était fixé que sur Gigax ; Ruff et Wolff, prêts à prendre le train de Paris, à échapper peut-être à la justice, sont arrêtés résolument par la police de Strasbourg, qui facilitera ainsi l'expiation d'un grand crime. Voilà, messieurs, pour nos bons, pour nos modestes auxiliaires, pour ces hommes qui n'ont pas eu besoin d'être vus pour déployer du zèle et de l'intelligence.

Quant à l'information criminelle, je suis peut-être moins à l'aise pour en parler, car les collaborateurs qui m'écoutent, messieurs, les magistrats de Schlestadt en ont eu l'honneur et la charge, et je ne voudrais pas leur dire en face toute ma satisfaction. Il n'est pas mal qu'on sache cependant qu'avec ces lois françaises sur l'instruction des crimes, si critiquées par les criminalistes d'occasion, si attaquées dans leurs prétendues

lenteurs, le procès de ces trois hommes était sûrement, complètement instruit en quinze jours.

Double assassinat, vol, antécédents divers des trois coupables, audition de nombreux témoins, transport et visite des lieux, tout était fait, et la procédure eût été close si la non présence de Gigax l'eût permis à ce moment. Il fallut la reprendre avec lui, procéder à d'autres auditions, à des confrontations, à des nombreux interrogatoires, et néanmoins tout était réglé dans le mois ; deux jours après, la Cour impériale statuait dans sa chambre d'accusation, et six semaines se sont à peine écoulées entre les crimes accomplis à Benfeld et le verdict, messieurs, que prononcera votre sagesse.

C'est là une procédure en action, c'est une réponse, et j'ai le droit de l'opposer à ceux qui aiment à nous représenter comme embarrassés dans les formes, comme remorqués à la suite lente du temps. Ce n'est pas ici une école de législation comparée, mais je crois pouvoir dire qu'envisagées dans leur ensemble, nos lois d'instruction criminelle sont bien loin d'avoir quelque chose à envier aux lois de l'Angleterre.

Traversons rapidement, messieurs, les interrogatoires subis par les trois accusés ; ils portent le cachet de leurs figures différentes. Gigax nie d'abord imperturbablement ; il invente ruse sur ruse, subterfuge sur subterfuge, créant des alibis, s'attribuant des ressources, puisant des armes à pleines mains dans l'arsenal du mensonge et résistant à l'évidence des preuves morales qui l'accablent pendant trois heures d'une séance qui s'est traduite par un interrogatoire de dix pages. Plus tard, il ne se décidera à des demi-aveux que lorsque les pièces de conviction, le bouton de son paletot trouvé aux pieds de la servante, la casquette de Ruff, la ceinture de cuir de Mlle Reibel, le mouchoir volé par lui aux époux Herler et passé autour du cou d'Elisabeth Wissmer sont reconnus d'une manière irréfutable ou trouvés en sa possession. Ces pièces à

conviction, aveux parlants, enlèvent donc à Gigax, à Ruff et à Wolff tout le prix ordinaire attaché à l'aveu qui ne peut être compté que lorsqu'il est utile.

Ruff n'avait pas absolument nié ; ses poches remplies d'or eussent rendu d'ailleurs la dénégation difficile ; seulement il n'acceptait pour lui qu'une responsabilité passive, presque une complicité morale. Ses mains étaient pures de sang, il n'avait pas touché les victimes ; il se reprochait ce qu'il pouvait se reprocher, c'était de n'avoir rien fait pour empêcher leur mort. Ruff, messieurs, est intelligent, il organisait sa défense. Le moins intelligent, c'est Wolff ; il a protesté d'abord brutalement, selon son habitude, contre l'accusation ; mais bientôt une explosion s'est faite en lui ; il a dit qu'il était coupable, mais que le vrai coupable, le tentateur était Gigax, et, le premier, il a fait entendre des paroles de repentir. N'allez pas penser, toutefois, que ces aveux aient été catégoriques ; il aimait assez à se décharger des fardeaux les plus lourds sur ses deux compagnons de crime, il serait oiseux d'y revenir ; vous connaissez la vérité des faits et le degré de participation directe qui appartient à chacun d'eux.

Arrivés à ce point du débat, la méditation s'impose plus spécialement et pour vous et pour moi. Y aura-t-il, comme je le disais en commençant, pour vous possibilité de tempérer votre verdict sur l'un ou sur l'autre, et pour moi d'adoucir les rigueurs du réquisitoire ? Il m'est impossible, à mon grand regret, d'en accepter l'hypothèse. Ces hommes sont criminels au même chef ; on peut leur appliquer à tous les trois le jugement porté par Ruff, lui-même, dans un de ses interrogatoires : «Wolff, disait-il, essaie de se secouer sur nous ; il a tort, si Gigax a organisé le complot, une fois à Benfeld nous avons fait autant les uns que les autres». Où donc trouver des circonstances atténuantes ? Par quelle voie raisonnable pourrait arriver la pitié ? Par quelle oreille humaine pourrait-elle être entendue ? Quel

est l'homme revêtu d'une fonction auguste, ayant prêté serment d'affirmer la vérité des faits et le caractère des crimes, qui pourrait, sans trahir sa conscience, prononcer un verdict d'impunité partielle ? Cet homme, messieurs, ne s'est pas assis sur vos bancs ; je ne vois parmi vous que des magistrats temporaires pénétrés du sentiment de leur devoir, des esprits religieux et fermes qui honoreront leur mandat, des hommes respectueux des vertus civiques, conséquemment respectueux de la loi.

Un brin d'atténuation, l'accorderiez-vous à la jeunesse de Gigax ? Il a abusé de sa jeunesse. A son intelligence ? Il a abusé de son intelligence. La société aurait-elle été pour lui marâtre, ainsi qu'on disait en Cour d'assises il y a quinze ou vingt ans ? Faudrait-il, en condamnant la société, décharger en partie Gigax ? Mais cette société que sa prévoyance défend contre une telle imputation, cette société n'a pas été malveillante à Gigax. Elle lui a donné une instruction suffisante, et lorsqu'est venue l'heure où l'enfant sortait des écoles, la charité, cette bienfaisance divine, a conduit Gigax par la main. Une de vos compatriotes, messieurs, M^{me} de Billy, a payé son apprentissage de garçon boulanger à Strasbourg, mettant ainsi à sa disposition l'instrument du travail, ce trésor du véritable ouvrier.

Vous voyez donc, accusé, que vous pouviez facilement demeurer honnête homme ; vous n'aviez d'ailleurs pour cela qu'à suivre l'exemple que vous donnait votre père. Vous vivez dans un temps où l'ouvrier est l'objet de nos affections sincères ; vous n'ignorez pas, nul d'entre vous n'ignore tout ce qui s'est fait au cours de ce grand règne dans l'intérêt des ouvriers : à l'enfance, les crèches et la salle d'asile, les écoles toujours ouvertes, à la virilité, les caisses de secours mutuels ; à la vieillesse, les caisses de retraite, et pendant que vous êtes valide, que vous demandez au travail de nobles moyens d'existence, si des incidents vous

traversent, si ces épreuves qui nous saisissent tous, quelles que soient nos situations diverses, viennent frapper à votre porte et menacer votre petit bien-être, ne savez vous pas que sur tous les points de la France fonctionne déjà une institution créée pour vous, d'essence éminemment française, puisqu'elle vient au secours de l'homme sous une forme ménagée, le prêt de l'enfance au travail, cette inspiration de notre bonne impératrice. Vous êtes donc, Gigax, à tous les points de vue, inexcusable ; vous êtes tombé volontairement dans l'abîme ; vous en retirer, ce serait trahir la société.

A Ruff, mêmes observations ; intelligent comme Gigax, comme lui ayant une profession, c'est-à-dire des moyens assurés de travail, mais comme lui paresseux, voleur et libertin. Est-ce une exagération de langage ? Le ministère que je remplis ici ne me le permettrait pas. A Langres, il y a un an, Ruff est employé au service du boulanger Herbert ; il le vole de mille manières ; ses denrées, son argent, ses clefs, tout lui semble de bonne prise ; dans la ville, il se conduit mal ; dans la maison de son patron, il est voleur et colère. Un jour, le jeune enfant d'Herbet a surpris Ruff dérobant la clef de son père, apparemment pour voler sans effraction, ce qui était une prudence ; il signale le fait à son père, qui réclame sa clef à Ruff : « Mais, dit le témoin Herbert, il me regarda d'une telle façon que je me sentis terrifié ; et tout en sachant que ma clef était dans sa poche, je consentis à reconnaître qu'elle n'y était pas ». Une autre fois, Herbert veut lui faire des observations sur les dangers de sa conduite et sur l'intervention de la gendarmerie : « Je ne crains rien, lui répond Ruff ; « j'abattraï le premier qui cherchera à me prendre ».

Condamné à six mois de prison pour ses vols et ses escroqueries, vous vous souvenez qu'à Saverne, en même temps que Gigax se vantait d'avoir volé un israélite, il était fier d'avoir volé à Langres le boulanger Herbert et plusieurs autres. Le vice, messieurs, a ses audaces comme la

vertu sa modestie. Où donc rencontrer la pitié ? Qu'est-ce qui peut la motiver en faveur de l'accusé Ruff ? Malheureusement, rien. Ses antécédents s'élèvent contre lui, et sa participation cruelle à l'assassinat des deux femmes repousse, au nom de la raison, les doux élans de la pitié.

Si Wolff n'avait pas d'antécédents judiciaires, il n'avait pas une bonne réputation ; un des témoins nous renseigne sur son humeur violente, sur ses habitudes brutales, qui l'avaient fait renvoyer par les maîtres qui l'occupaient. Je le crois plus meurtrier que voleur ; il suit, sans lui résister, la pente de sa dangereuse nature ; Gigax et Ruff sont plus voleurs encore peut être que meurtriers ; et cependant, vous le savez, en vue du vol, ils tuent sans le moindre scrupule. Tout révèle dans l'accusé Wolff des instincts homicides ; sombre et retiré en lui même, avec ses formes athlétiques, il a l'air de la brute au repos, et sa férocité est si notoire que Ruff, il vous en souvient, a pu dire de lui, en le présentant à Gigax, qu'il étranglait d'un tour de main. Trois jours après l'appréciation de Ruff, Wolff justifiait ce pronostic. Où donc serait pour Wolff la place à la pitié ?

Serait-ce encore qu'il a été embauché le dernier ? Mais il n'y a eu ni séduction ni embauchage ; ces hommes se valaient en tous points.

N'oubliez pas enfin cette considération solennelle, que c'est Wolff qui a versé le premier sang, qu'une espèce de frémissement agissait sur ses deux compagnons quand ses muscles à lui ne tremblaient pas, et que par son initiative terrible il déterminait ou précipitait tout au moins le double crime de Benfeld. Plus jeune de deux ans que ses complices, vous le voyez, il s'est montré aussi avancé que ses aînés. Que son intelligence soit ordinaire, je l'admets, mais elle suffit largement pour éclairer son libre arbitre, pour le porter au bien, le détourner du mal, surtout quand le mal se présente sous la forme de l'assassinat. Je dirai donc pour

Wolff comme pour les deux autres, même crime, même destin. Messieurs les jurés, pardonnez-moi d'étendre ainsi mon examen, mais quand il s'agit d'un intérêt triplement capital, le ministère public et la défense ont à la fois le droit et le devoir de l'homme, de le scruter dans ses replis intimes, de découvrir son âme, et d'apporter au jury, ce grand juge du libre arbitre humain, le résultat de leurs observations.

On vous parlera de repentir : pour la première fois à cette audience, Gigax en a prononcé le nom ; Ruff l'invoquait à son tour aux derniers interrogatoires. Le repentir, messieurs, je ne voudrais pas en profaner la sainteté ; faute légère, crime inexpiable devant les lois terrestres, partout où vient le repentir, il y a des larmes intérieures pour laver les souillures. Si le repentir avait touché ces hommes, je parlerais avec respect du nouvel état de leur âme ; mais dépositaire (dépositaire ?) des lois positives, je n'en devrais pas moins requérir devant des juges-jurés, soumis à la même loi positive, la manifestation d'un verdict absolu. Je n'ai pas la consolation de pouvoir affirmer devant vous le repentir des accusés. Le repentir ramène toujours la vérité, et l'élément divin comment pourrait-il être allié au mensonge ? Eh bien ! Gigax, qui invoque son repentir, ne craint pas de rejeter sur un innocent la responsabilité morale de son crime ; il accuse le témoin Jost, et six témoins viennent le démentir. Si Ruff a ses terreurs, sont-elles le résultat bienfaisant du remords ? Vainement le voudrais-je espérer ; il me faudrait oublier pour cela la déposition de Wolff père et du cocher Georges Hoch. Préoccupé sans doute du sort qui l'attendait, Ruff murmurait : « Il me faudra mourir ! ». De l'état d'esprit de Wolff vous jugerez vous mêmes. Je crois qu'il est le plus abattu sous le poids de son crime.

Je termine en vous rappelant à la sévérité nécessaire de la mission que vous remplissez aujourd'hui. Je n'en veux dissimuler ni la gravité ni les angoisses ; je

sais combien vos cœurs souffriront quand vous pèserez la destinée de ces trois hommes ; mais vos consciences raffermiront vos cœurs. Trop capitale est cette affaire, trop graves en sont les circonstances, l'attention est trop éveillée pour qu'il y ait doute sur la portée de mes paroles et sur l'étendue du verdict que je sollicite. Vous n'avez pas à en apprécier la portée ; mais la loyauté commande de ne pas laisser d'équivoque ; c'est une déclaration suprême que j'attends de votre justice.

Organe respectueux d'une loi qui oblige, je me borne à en suivre les prescriptions : ce n'est pas ici une école, où viennent se débattre les théories dites humanitaires, et qui le sont si peu dans la pratique ; c'est ici le temple de la loi, et nous en sommes tous les serviteurs jurés. Je n'en comprends pas moins les anxiétés de la défense ; je m'associe aux mouvements généreux de son cœur ; je sais tout ce que les conseils des accusés doivent sentir de douloureux en présence d'un aussi grand péril pour les clients que la loi aussi leur confie. J'ai eu souvent l'honneur d'être choisi pour ce saint patronage, et j'en connais les difficultés et les droits. Aussi vais-je au-devant, dans l'intérêt de la défense, de tout ce que la plus grande latitude peut permettre en fait de liberté. Cette triple défense est remise entre des mains si pures que dans les élans de son zèle, dans les hardiesses du langage et dans le choix rigoureux des moyens, elle ne saurait s'écarter du respect qu'elle doit à la loi, de sa déférence à la magistrature, cette grande confraternité du barreau.

Délibérez donc, messieurs les jurés, dans la tranquillité de vos consciences, dans l'égale fermeté du juge, dans le devoir du citoyen. Chaque jour vos verdicts protègent, avec une énergie constante, la propriété d'autrui contre les attentats qui l'atteignent ; vous vous montrez impitoyables aux voleurs, je vous en félicite ; le vol est une passion basse, une passion anti française. Mais, dans la comparaison des biens, vous êtes-vous

quelquefois demandé si les jurys en général protégeaient avec le même soin, avec la même inflexible sollicitude, une propriété tout autrement précieuse : la vie humaine, ce bien qui vient de Dieu, et pour lequel les autres biens furent créés ? A cette question tout intime, de nombreux précédents vous empêcheraient probablement de répondre d'une manière affirmative. Et cependant, quoi de plus précieux que l'existence ? Pour la risquer, pour s'exposer à la perdre, pour briser les attaches si chères qui nous retiennent à la vie, il faut des mobiles suprêmes, l'honneur, l'amour de la famille, le dévouement à la patrie, ou la foi, qui montre une autre vie au-delà de la tombe. Il mérite qu'on le protège, ce bien inappréciable, et je vous demande aujourd'hui, par un verdict sévère, au nom de l'exemplarité, de le défendre contre les assassins.

Etudiez-vous vous-mêmes pour apprécier la valeur de la vie, et certes je resterai dans la mesure lorsque je vous dirai que vous y attachez avec raison un tel prix, que vous ne trouveriez pas de peines assez sévères contre ceux qui vous la raviraient. Soyez sûrs que les deux victimes ne s'appréciaient pas autrement ; si chétive soit l'existence, si atrophié semble le cœur, si glacé, si appauvri que soit le sang qui se promène dans nos veines, nous tenons toujours à l'existence ; vieux et débiles, nous nous y attachons plus vivement, s'il est possible, que dans les splendeurs de la jeunesse. Il en était ainsi pour Mlle Reibel, pour sa pauvre compagne idiote.

Considérée chrétiennement, messieurs, la vie est un dépôt divin ; l'assassin commet un sacrilège : épuisez donc les rigueurs de la loi pour frapper ceux qui ont tué sans pitié et pour intimider ceux qui voudraient les imiter.

A la suite de ce remarquable réquisitoire, qui a été constamment écouté avec une attention soutenue, l'audience reste suspendue pendant une heure.

A la reprise des débats, M. le président donne la parole à M^e Masse, défenseur de Gigax. La tâche de la défense des trois accusés était ingrate, et l'honorable avocat a rempli sa mission avec le zèle et le talent que l'on pouvait y apporter. Admettant en principe la nécessité d'une répression extrême, il a soutenu qu'elle devait être réservée pour des cas extrêmes, et que le jury devait reculer devant une pareille sévérité quand l'âge, l'éducation, le genre de vie, le degré d'intelligence de l'accusé, pouvaient permettre de le considérer comme un criminel chez lequel tout espoir d'amendement n'était pas perdu. Il a fini par un appel éloquent à la miséricorde du jury.

M^e Emile Ackermann a ensuite présenté la défense de Georges Ruff.

L'avocat cherche à restituer à son malheureux client la seule place qui, selon lui, doit lui appartenir dans ce procès, un rang secondaire. Georges Ruff n'a pas conçu l'idée première des crimes auxquels il a participé ; il a reçu cette pensée première de Gigax, il a eu le tort immense de ne pas la rejeter avec horreur et de servir d'intermédiaire entre Gigax et Wolff.

Quant aux crimes eux-mêmes, son rôle encore a été secondaire ; il a facilité leur exécution en maîtrisant les victimes ; il a aidé Wolff d'abord, Gigax ensuite, mais ni l'une ni l'autre de ces infortunées n'a été étranglée de ses mains. Georges Ruff n'a pas tué. Wolff et Gigax l'ont reconnu dans leurs premiers interrogatoires, et ce fait seul, indépendamment de tant d'autres, doit valoir à Ruff l'admission de circonstances atténuantes.

M^e Alfred Mayer présente à son tour la défense de Wolff en ces termes :

Venir le troisième, dans ce solennel débat, chercher à me faire entendre quelques instants, présenter une défense nouvelle après mes deux confrères... pourrais-je réussir ? Telle a été, messieurs les jurés, ma dure préoccupation depuis le jour où m'a été confiée une triste et

redoutable mission. Et cependant j'ai également une tâche à remplir.

Alors je me suis rappelé les principes tutélaires de la loi : «L'accusé, quel qu'il soit, doit toujours être défendu ; doit toujours être défendu, si grande que soit sa faute. Alors aussi je me suis souvenu des conseils salutaires que donnait naguère un bâtonnier des avocats de Paris à ses jeunes confrères : «Dans les causes criminelles et graves, disait-il dans un magnifique langage, la mission de l'avocat grandit ! Qu'il puise son courage dans la conscience de son devoir ; qu'il s'adresse à la raison, et s'il ne peut y parvenir, qu'il s'adresse au cœur ; il sera toujours écouté».

Voilà ce qui me soutient, messieurs les jurés : écoutez-moi donc un moment.

Xavier Wolff, comme ses deux malheureux compagnons, est un misérable assassin : mais qui est-il ? D'où vient-il ? Hélas ! Ce n'est pas même un homme aux yeux de la loi civile ; il n'est pas majeur, il n'a que vingt ans. De bonne heure il perdit sa mère ; son père, pauvre journalier, habite Strasbourg. Quant à lui, il est maçon de son état. Il y a à peine une année, jamais il n'avait quitté le toit paternel : à partir de cette époque il a travaillé chez différents maîtres. Au mois d'octobre, il se trouvait à Saverne, et vous savez dans quelles circonstances le démon du crime s'est offert à lui et l'a subjugué !

Jusqu'à cette heure fatale, aucune faute, aucune flétrissure, aucune condamnation. Tout à coup l'assassinat ! Voilà cette vie. Je vous ai dit que Wolff avait conservé son père : un vieillard qui s'est trainé à cette audience gémissant et suppliant. Il faut ajouter que l'accusé a deux sœurs : l'une en condition, l'autre mariée à un honorable maître ouvrier. Ces deux pieuses femmes se sont agenouillées au pied des autels, et implorèrent en faveur de leur frère si coupable la protection divine. Voilà la famille.

Vous parlerai-je du crime, de ses détails, de ses nuances ? Non, cela est à présent inutile : l'acte est si horrible !

Qu'importe que Gigax en ait seul conçu la pensée, Wolff n'en a pas moins été un des lâches exécutants. Qu'importe que Gigax en ait formulé la proposition, elle a été acceptée. D'ailleurs, je me trouve en face d'une effrayante solidarité criminelle, et le second défenseur a déjà essayé de l'ébranler.

Je veux prendre acte d'un seul fait, parce qu'il est certain. Dès son arrestation, ou du moins dès le lendemain, devant le commissaire central et devant le juge d'instruction, Wolf a avoué avec franchise et se repent amèrement, sincèrement. Ne doit-on pas lui en tenir compte ? Puis une observation générale me frappe : voici trois hommes qui ne se connaissaient pas, qui n'avaient jamais commis de crime, et qui, subitement, se trouvent prêts à assassiner, et assassinent ! Ils tuent, non comme des meurtriers émérites et réfléchis, avec des armes préparées...., ils donnent la mort avec leurs mains ! Ce sont des bêtes féroces !

Enfin arrêtés, ils disent tout, ils disent trop, ne cachent rien. Est-ce là du cynisme ? Est-ce la conduite d'assassins de profession ?

Non. Leurs déclarations sont si claires, si peu réfléchies, si exclusives de toute pensée de défense, si crues... qu'on se demande si ces hommes comprennent l'odieux, l'inouï de leur forfait. C'est de la stupidité. Et particulièrement en ce qui concerne Wolff, comment ne pas s'étonner de son obéissance passive à Gigax et à Ruff ? On a dit que son âme était bestiale : cela est vrai. Regardez cet homme, observez sa physionomie, scrutez ses actes ; vous avez devant vous une brute.

Nonobstant, une réparation éclatante est indispensable. Laquelle ? C'est le procès.

Mr. le procureur-général l'a nettement défini. Défenseur légal de l'Etat, de la société, il est venu parmi nous ; et personne dans cette enceinte n'oubliera sa foudroyante éloquence réclamant l'échafaud, et peignant déjà la lente agonie morale des accusés. Hélas !

Quand les coupables sont si prêts de succomber dans l'arène, les accabler n'est pas chose difficile, Mais au-dessus d'eux, il y a l'intérêt général, et à ce titre, nous comprenons les magnificences du réquisitoire.

Oui, vous avez clairement développé votre pensée ; vous voulez le supplice, parce qu'il est légal, parce qu'il est nécessaire à l'ordre social, et vous avez soutenu votre déclaration avec des armes nombreuses et redoutables. Vous avez ajouté que vous concédez aujourd'hui à la défense la faculté exceptionnelle de discuter cette épouvantable nécessité. Merci, monsieur, merci !

Dans cette situation, tout en respectant certaines limites tracées par la loi, nous avons le droit de répondre aussi nettement : à vos armes, nous allons opposer d'autres armes.

Car, ne l'oubliez pas, MM. les jurés, à l'immense talent près, nous nous trouvons sur un terrain d'égalité. Vous défendez la société, M. le procureur-général, et nous, nous défendons l'homme, Philosophie, histoire, législation, expérience, toutes ses sources sont abondantes pour arriver à la démonstration de la nécessité du dernier des châtiments ; je puiserai à ces mêmes sources, et j'espère lutter avec avantage.

Ici M^e Mayer s'attache à préciser le caractère légal des circonstances atténuantes. Il examine ensuite, dans une discussion pleine d'intérêt, la question de la peine de mort. Il rappelle et résume, dans une argumentation vigoureuse et saisissante, toutes les raisons qui ont été produites contre le maintien du dernier supplice dans nos lois pénales. Il termine ainsi :

Votre œuvre va commencer, messieurs les jurés. Ces trois jeunes têtes vous appartiennent. Tomberont-elles ? Ne les épargnerez-vous pas ? Car il me répugne, en terminant ne pas faire cause commune avec mes deux confrères. Ah ! j'entends votre objection suprême. Ces coupables ont-ils épargné l'existence de

ces deux femmes ? Non, mille fois non et ce sera leur honte, leur tourment, leur supplice incessant....

Mais enfin, si mes vœux vous trouvaient hésitants, le sort du troisième accusé, du plus jeune, serait-il le même ? N'y aurait-il pas une autre expiation suffisante ? Tel est mon terrible point d'interrogation.

Là-bas, au-delà des mers, sous un ciel de feu, déchiré par les remords, en proie aux plus cruelles angoisses, les jours et les nuits, pendant de longues séries d'années.... Il, n'a que vingt ans ! Traînant le boulet, le corps penché vers la terre qu'il travaille de ses ongles et de ses mains, en attendant que la miséricorde divine lui permette de relever sa tête vers le ciel... Ne serait-ce pas un énorme châtiment ? Pitié, messieurs, pitié ! Dans cet espoir bien lugubre encore, mais toutefois consolateur, je salue d'avance votre décision comme le pilote salue le port après la tempête.

Après cette plaidoirie, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, M. le procureur-général de Bigorie de Laschamps se lève, et, dans une brillante réplique, combat avec force les théories et les arguments développés par M^e Mayer.

M. le président prononce la clôture des débats, et résume rapidement les faits de la cause, les moyens de l'accusation et ceux de la défense.

Il est huit heures au moment où le jury se retire dans la chambre de ses délibérations pour répondre aux dix huit questions qui lui sont posées.

Les accusés sont emmenés. La curiosité publique, loin de s'être apaisée ou d'être lassée au bout de ces deux longues audiences, semble s'accroître à mesure qu'approche le moment terrible où il sera statué sur la vie de trois hommes. La salle d'audience, faiblement éclairée par la lueur des lampes placées dans l'enceinte du prétoire, ne laisse voir qu'une foule immense, anxieuse, dont les frémissements se prolongent au loin.

Au bout d'une heure et demie d'attente, le jury reparaît et rapporte un verdict affirmatif sur les questions qui lui sont posées, et muet en ce qui concerne les circonstances atténuantes.

Cette déclaration est lue aux accusés, qui l'entendent avec l'impassibilité qu'ils ont apportée à tous ces débats.

M. le procureur général se lève, et d'une voix grave requiert l'application de la loi.

La Cour, après quelques instants de délibération, prononce (comme nous l'avons annoncé dans notre numéro du 21 décembre), un arrêt qui condamne Gigax, Ruff et Wolff à la peine de mort, et ordonne que l'exécution aura lieu sur la place publique de Benfeld.

Les accusés se retirent, emmenés par les gendarmes qui les entourent, sans tressaillir et sans verser une larme. Ils ne semblent pas encore comprendre la gravité de l'arrêt qui les frappe.

L'audience est levée à dix heures du soir.

Post-scriptum. Lundi, 22 décembre. Les condamnés, qui avaient conservé, pendant les débats, un calme qui ressemblait à de l'insouciance, sont, depuis leur rentrée en prison, et surtout depuis qu'ils ont été mis aux fers, dans une prostration et un abattement complets. Ils semblent anéantis et ne répondent qu'avec peine aux questions qui leur sont adressées. Ce matin ils ont signé leur pourvoi en cassation.

(1) On annonce que, par décision du 20 décembre, l'établissement des époux Trompeter vient d'être fermé.

La cour de cassation le 15 janvier 1863 : Rejet du pourvoi en cassation formé par les nommés Gigax, Ruff et Wolff, condamnés à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'assises du Bas-Rhin, du 19 décembre 1862, pour assassinat et vol.

L'exécution

Triple exécution capitale

https://soirat.com/index.php?option=com_content&view=article&id=64:le-constitutionnel-du-6-fevrier&catid=15&Itemid=193

Nous avons raconté le double assassinat commis à Benfeld et la condamnation à mort des trois accusés ; on se rappelle que l'un d'eux, GIGAX, après s'être réfugié en Angleterre, était revenu en Alsace, où il n'avait pas tardé à être arrêté.

Les trois condamnés attendaient à Strasbourg le résultat de leur demande en grâce, lorsqu'avant-hier 3 février, à sept heures du matin, ils furent réveillés par le grincement des verrous de leur cellule. La porte s'ouvrit, et aussitôt se présenta à eux M. le greffier de la cour d'assises, accompagné de M. l'aumônier DIEMER, de M. RAULIN, directeur des prisons, et de M. DUBOST, gardien-chef. M. le greffier, s'adressant aux trois condamnés :

"Vous vous êtes pourvus en cassation, leur dit-il, contre l'arrêt du 19 décembre dernier, qui vous a condamnés à la peine de mort ; sous la date du 15 janvier dernier, la Cour suprême a rejeté vos pourvois. Vous vous êtes adressés à l'Empereur pour obtenir de sa clémence une commutation de peine : l'Empereur, à raison du jeune âge de Xavier WOLFF, a fait grâce à celui-ci de la vie et a commué sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité. L'Empereur a décidé, en même temps, que la justice aurait son libre cours quant à GIGAX et à RUF, et l'arrêt rendu contre eux va être exécuté."

Cette communication fut suivie d'un morne silence qui dura quelques secondes. Il fut interrompu par WOLFF qui, avec flegme, fit entendre ces paroles : "Voilà qui me va !" RUF qui avait quitté son lit, interrompit, en disant : "Dieu est juste, mais les hommes ne le sont guère !". Il allait s'exalter et continuer sur ce ton, lorsque GIGAX, qui avait entendu la fatale nouvelle avec une rare résignation, lui imposa silence. "Nous avons mérité, dit-il, notre triste sort, et nous n'en voulons nullement à WOLFF à

Extrait de Le Constitutionnel du 6 février 1863

raison de la faveur dont il a été l'objet ; que ne puis-je sauver aussi RUF !"

Sur l'invitation de M. le pasteur, GIGAX et RUF descendirent à la chapelle de la prison, où le digne ministre de Dieu, agenouillé devant l'autel, entre les deux condamnés, improvisa une touchante prière qui émut jusqu'aux larmes tous les assistants.

A huit heures dix minutes, les portes de la prison s'ouvrirent et les patients montèrent dans un omnibus, dans lequel vinrent s'asseoir avec eux M. l'aumônier DIEMER, M. le greffier de la cour d'assises et six gendarmes commandés par un brigadier.

Le cortège arriva sans accident à la gare du chemin de fer. Là un train express avait été spécialement préparé, et les personnes déjà précédemment désignées y prirent place, ainsi que M. DAMESME, commissaire spécial des chemins de fer. Le signal du départ fut donné et le train lancé à toute vapeur s'arrêta bientôt à la station de Benfeld. On mit pied à terre et M. le pasteur DIEMER, ayant à chacun de ses bras l'un des patients qu'il ne cessait d'exhorter, les guida vers un omnibus préparé à cet effet. Protégée par une escorte de gendarmes à cheval, le sabre nu en main, et par un détachement du 12^e bataillon de chasseurs à pied, la voiture avait déjà franchi une partie de la petite route qui conduit de la station dans la ville, lorsque se produisit une scène déchirante. Tout à coup on vit un jeune cultivateur, vêtu d'une blouse bleue et coiffé d'un chapeau de feutre jaune, suivre, courant, haletant, le cortège. GIGAX, qui lisait à haute voix dans un livre de prières, s'arrêta dans sa lecture ; il se lève précipitamment, se lance vers un des carreaux et, d'un ton de désespoir, il s'écrie : "Mon frère ! Mon frère !" L'homme qu'on avait aperçu était, en effet, le malheureux frère de GIGAX. On chercha à tranquilliser ce dernier et on lui promit qu'on lui laisserait toute latitude pour s'entretenir avec son frère et lui faire ses

derniers adieux.

Les patients furent déposés dans un petit corps de garde de la mairie. GIGAX y reçut la visite de son frère, et lui, qui avait tant besoin de consolation se mit à consoler ce frère qui ne cessait de se lamenter et de verser d'abondantes larmes. Après quelques prières, dites par RUFF et par GIGAX, les exécuteurs procédèrent aux lugubres apprêts de la toilette.

Les deux condamnés furent conduits au pied de l'échafaud, toujours accompagnés de leur digne pasteur. RUFF monta le premier d'un pas ferme ; au moment où il fut couché sur la bascule, on engagea GIGAX à détourner la tête, mais celui-ci refusa de le faire et il vit tomber sans trembler la hache fatale qui trancha l'existence de son camarade.

Le couteau se releva aussitôt ; l'un des exécuteurs descendit l'échelle pour s'emparer de GIGAX, qui priait agenouillé à côté de M. le pasteur DIEMER. GIGAX monta courageusement, mais sans forfanterie, les degrés ; une minute après la hache s'abattit de nouveau. Une foule immense avait assisté à cette double exécution ; près de 20.000 personnes étaient accourues de tous les points des départements du Rhin, et même du grand-duché de Bade et de la Suisse.

Georges RUFF, célibataire, garçon boulanger, né à Imbsheim (Bas-Rhin), le 3 juin 1840, domicilié à Bouxwiller (Bas-Rhin), fils de Michel, et de Salomé SCHEER, est décédé à Benfeld (Bas-Rhin), le 3 février 1863.

Michel RUFF, né à Gimbrett (Bas-Rhin), le 4 mars 1811, journalier à Kirwiller (Bas-Rhin), fils de Michel, âgé de 60 ans, journalier à Kirwiller, et de Marguerite AUSSET, âgée de 52 ans, s'est marié à Imbsheim, le 17 juillet 1938, avec Salomé SCHEER, née à Kutzenhausen (Bas-Rhin), le 20 frimaire de l'an 8, fille de Jean Adam, décédé à Hattmatt (Bas-Rhin), le 11 février 1828, et de Eve KIRCHBENGER, domiciliée à Imbsheim.

Philippe GIGAX, célibataire, garçon boulanger, né à Boofzheim (Bas-Rhin), le 13 février 1840, domicilié à Boofzheim, fils de Jean Jacques, tisserand journalier à Boofzheim, et de Marie Salomé RAPP, est décédé à Benfeld, le 3 février 1863.

Jean Jacques GIGAX, né à Boofzheim, le 15 septembre 1806, tisserand à Boofzheim, fils de Jean, âgé de 67 ans, tisserand à Boofzheim, et de Marie Salomé JEHL, âgée de 64 ans, s'est marié à Boofzheim, le 29 avril 1833, avec Marie Salomé RAPP, née à Boofzheim, le 13 novembre 1811, fille de Jean Michel, maçon à Boofzheim, âgé de 47 ans, et de Christine SCHWEITZER, âgée de 46 ans.

Extrait de Palmarès des exécutions capitales : 1832-1870

https://laveuveguillotine.pagesperso-orange.fr/Palmares1832_1870.html

Crime

22 ans chacun, garçons boulangers Etranglent Elisabeth Wissemmer, 32 ans, domestique, puis sa patronne, Marie-Anne Reibel. 73 ans, rentière, à Benfeld dans la nuit du 30 au 31 octobre 1862 pour voler vêtements et plusieurs milliers de francs en pièces d'or.

Xavier Wolff, 20 ans, ouvrier maçon, est condamné à mort également mais bénéficie de la grâce impériale

Exécution : Mardi 3 février 1863 à 9 h du matin

Réveillés par le greffier à 7h à la maison d'arrêt de Strasbourg, dormaient profondément. Wolff répond en allemand: "Voilà qui me va." Ruff se lève et proteste :

"Dieu est juste, mais les hommes ne le sont guère !" Gigax lui fait signe de se taire : "Nous avons mérité notre triste sort, et nous n'en voulons nullement à Wolff en raison de la faveur dont il a été l'objet. Que ne puis-je sauver aussi Ruff " Vont à la chapelle Déférés au sortir, conduits au greffe, reçoivent du café

au lait et des gâteaux, mais ne parviennent à manger que peu, et demandent à dire adieu à leur camarade. Se séparent fraternellement, en pleurant dans les bras les uns des autres prennent un verre de vin, trinquent. "Il est bon ce vin-la", approuve Ruff. Il demande à écrire à sa mère. Quittent la prison à 8h10 dans un omnibus en compagnie de l'aumônier Diemer, du greffier et de six gendarmes, Prennent un train express spécial, pendant le trajet, Gigax lit un livre de prières. A Benfeld, le frère de Gigax tente de courser la voiture on le calme et on lui promet qu'il aura un peu de temps pour parler à son frère. Déposés devant le corps de garde de la mairie Les frères Gigax se retrouvent, et le condamné console son frère en larmes. Après la toilette, mené au pied de la guillotine, dressée devant la mairie. En compagnie du pasteur. Ruff monte le premier. On incite Gigax à détourner le regard, mais il assiste à la mort de son camarade. Agenouillé, prie quand l'exécuteur le saisit, monte fermement les marches et se laisse faire. 2.000 personnes présentes

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k453277h/texteBrut>

Cours et Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU BAS-RHIN.

Présidence de M. Gallimard.

Audiences des 18, 19 et 20 décembre. Deux assassinats suivis de vol. Trois condamnations à mort.

Au mois de novembre dernier, nous avons rapporté les circonstances d'un double crime de meurtre qui avait jeté l'effroi dans la petite ville de Benfeld ; Mlle Reibel, âgée de soixante quatorze ans, sœur du général de ce nom, et Elisabeth Wissmer, sa domestique, avaient été trouvées assassinées dans leur domicile ; le désordre que l'on remarquait dans la maison, les traces d'effraction constatées sur tous les meubles indiquaient que le vol avait été le mobile des meurtriers.

On apprit qu'un nommé Gigax, condamné à

l'emprisonnement, qui avait subi sa peine dans la prison de Schlestadt, avait proposé à l'un de ses codétenus d'aller à Benfeld faire un coup. « Nous irons, disait-il, chercher l'argent de la vieille Marianne », désignant ainsi la demoiselle Reibel.

Ces propos, rapportés à la justice, furent un trait de lumière. Gigax fut arrêté ; ses complices le furent bientôt après. Leurs aveux ne pouvaient laisser aucun doute ; ils étaient accompagnés de détails tellement circonstanciés, que leur culpabilité était certaine. Tous étaient repris de justice.

A la suite de l'instruction, les trois accusés comparaissent devant la justice. Ce sont 1° Philippe Gigax, garçon boulanger, né à Booftzheim, âgé de vingt-deux ans;

2° Georges Ruff, garçon boulanger, né à Scherwiller, âgé de vingt-deux ans;

3° Xavier Wolf, maçon, né à Scherwiller, âgé de vingt ans.

A l'audience, ils racontent avec un cynisme sang-froid toutes les circonstances de leur crime.

Gigax, interpellé le premier, rapporte ainsi tout ce qui s'est passé

« Nous sommes arrivés à Benfeld le 30 octobre dans la soirée. Après diverses marches et contre-marches, nous sommes entrés par un couloir dans la maison et nous sommes montés au grenier à foin. On nous a entendus de la rue, mais on a cru que c'étaient des chats qui faisaient du bruit. Nous avons vu que ce soir-là nous ne pourrions rien faire ; aussi nous avons passé cette nuit dans le grenier à foin, ainsi que la journée du lendemain.

» le soir arrive ; la servante est montée et est entrée au grenier. Moi et Ruff, nous avons reculé : nous avons peur. Wolf s'est jeté sur elle, lui a pris le cou et s'est mis à l'étrangler. Comme elle résistait, il nous a appelés, et Ruff s'est jeté sur ses pieds pour la maintenir. Une fois morte, ce qui a eu lieu au bout de quelques minutes, Ruff lui a noué un mouchoir

autour du cou. Nous sommes alors descendus, et Wolf m'a dit de faire rentrer les bestiaux, ce que j'ai fait ; alors nous sommes entrés dans la maison, et j'ai vu arriver Mlle Reibel. Je me suis jeté sur elle, je l'ai terrassée et étranglée. Ruff s'est jeté à genoux sur ses jambes pour la maintenir.

» Un petit chien est survenu, qui m'a mordu à la main. Wolf l'a pris et a été l'enfermer ; puis Ruf et moi nous avons noué autour du cou de Mlle Reibel son tablier. Cela fait, nous avons parcouru la maison ; j'ai forcé une armoire où se trouvaient, derrière du linge, des boîtes à allumettes pleines de pièces d'or. Après les avoir réunies, nous les avons comptées et partagées. Pour ma part, j'ai eu 3 800 fr. Le partage fait, nous sommes partis. J'avais oublié mes souliers, je les ai cherchés, et en revenant au lieu du rendez-vous, je ne les ai plus trouvés. Alors je suis parti pour Strasbourg.

Les deux autres accusés font les mêmes aveux ; ils ne diffèrent que sur quelques circonstances qui tendent à faire reporter les uns sur les autres une plus grande part de culpabilité.

Les témoins entendus confirment tous les faits de l'accusation.

Mr. Bigorie DE LASCHAMPS, procureur général, soutient l'accusation.

La défense a été présentée par Mrs Emile MASSE, ACKERMANN et MAYER.

A l'audience du 20, les débats ont été clos. Les jurés ont eu terminé leur délibération à dix heures du soir. Leur verdict est affirmatif sur toutes les questions.

Les trois accusés sont déclarés coupables des deux assassinats suivis de vol. Le jury n'accorde pas de circonstances atténuantes. En conséquence, la Cour condamne Gigax, Ruff et Wolf à la peine de mort.

Elle ordonne que l'exécution aura lieu sur la place publique de Benfeld.